



Société Coopérative à responsabilité limitée

Siège Social : Hôtel de Ville de et à 5670 Viroinval

*Association Intercommunale d'Étude et d'Exploitation
d'Électricité et de Gaz*

Siège Administratif et Technique

rue Fernand Marchand 44 - 5020 Flawinne

RAPPORT ANNUEL 2013

Mesdames, Messieurs,

Les rapports qui vous sont présentés ont trait aux activités de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz au cours de son cinquante-huitième exercice social.

Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre Intercommunale qui exerce ses missions de service public dans le domaine de la distribution d'électricité en s'adaptant aux nouvelles réglementations suite à sa désignation en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

Ces documents reprennent les principales étapes de notre gestion et les situent en rapport aux contextes économiques, industriels et sociaux, tant sur le plan national que régional.

Ils permettent d'apprécier la place qu'occupe notre société et constituent à ce titre, une source précieuse d'informations pour exposer à nos associés, le rôle de notre Intercommunale dans cet environnement.

Qu'ils reçoivent nos remerciements pour la confiance témoignée, gage de notre pérennité et de notre développement.

Table des matières

Informations générales.....	7
Modifications Statutaires.....	8
Constitution & Statuts.....	9
Historique.....	9
Liste des Associés.....	10
Répartition des Parts Sociales.....	11
Organes de gestion.....	13
Conseil d'Administration.....	15
Comité de Gestion.....	16
Commissaire Réviseur.....	16
Comité de Rémunération.....	16
Installation des organes de gestion au 20 juin 2013.....	17
Le secteur de l'énergie.....	19
Inter-Régies.....	21
Gestion technique du réseau.....	28
Quelles sont les pistes d'économie d'énergie électrique ?.....	30
L'éclairage public.....	32
Mise sous terre du réseau moyenne tension à Ohey.....	37
La station de dispersion A.I.E.G. : un atout pour le futur.....	40
ZE-MO.....	42
Rapport d'activité de l'Intercommunale.....	46
Investissements.....	48
Longueur Réseaux G.R.D.....	49
Cabines, Postes aériens, Armoires trottoirs et Transformateurs.....	49
Nombre de clients protégés, compteurs à budget et fournisseur X.....	49
Récapitulatif des KWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau.....	50
Différence des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau.....	51
Energie transitée.....	51
Evolution de la température.....	52
Comptes annuels de l'Intercommunale.....	53
Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	72
Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	74
Répartition du trop perçu.....	78
Prélèvements et affectations.....	80
Attribution du trop perçu.....	80
Rémunération capital libéré.....	81
Dividendes distribués au 31 décembre 2013.....	81
Plan communal pour l'emploi en 2013.....	82
Rapport du Commissaire Réviseur.....	84
Rapport du Commissaire Réviseur.....	86
Liste des adjudicataires.....	88
Marchés publics.....	90

Informations générales



Juin 2013

Les actes, relatifs à toutes les modifications statutaires, sont repris chronologiquement ci-après :

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Assemblées Générales Extraordinaires du	Arrêtés d'approbation du	Publications aux annexes du Moniteur Belge
10.02.1956	- A. R. du 22.02.1956	08.04.1956 - nr 6334
04.02.1957	- A. R. du 11.05.1957	
29.10.1957	- A. R. du 10.05.1958	
22.05.1969	- A. R. du 29.09.1970	19.12.1970 - page 13073
27.05.1971	- A. R. du 12.10.1971	
17.05.1973	- A. R. du 09.10.1973	
20.06.1974	- A. R. du 12.11.1974	20.03.1975 - page 6092
19.06.1975	- A. R. du 22.10.1975	19.12.1975 - page 33684
28.02.1976	- A. R. du 03.06.1976	26.08.1976 - page 26959
15.06.1979	- A. R. du 18.09.1979	21.09.1979 - page 15195
03.05.1986	- prorogation	03.07.1985 - page 181
20.06.1986	- A. M. du 17.10.1986	08.11.1986 - page 15361
17.06.1988	- A. M. du 19.09.1988	15.12.1988 - page 881215
08.09.1988	- A. M. du 21.12.1988	15.02.1989 - page 890215
18.06.1993	- A. M. du 20.09.1993	30.09.1993 - page 930930
	- A. M. du 12.11.1993	24.11.1993 - page 931124
09.09.1994	- A. M. du 25.10.1994	08.12.1994 - page 941208
16.06.1995	- A. M. du 11.08.1995	15.09.1995 - page 950915
21.06.1996	- A. M. du 13.08.1996	11.09.1996 - page 960911
20.06.1997	- A. M. du 08.09.1997	26.09.1997 - page 25389
12.12.1997	- A. M. du 23.02.1998	11.03.1998 - page 6488
18.06.1999	- A. M. du 04/08/1999	28.08.1999 - page 230
10.12.1999	- A. M. du 25.01.2000	25.02.2000 - page 49
14.12.2001	- A. M. du 07.02.2002	15.03.2002 - page 83
13.12.2002	- A. M. du 12.02.2003	18.03.2003 – page 13004
17.12.2004	- A. M. du 16.02.2005	07.03.2005 – page 9243
01.12.2006	- A. M. du 14.02.2007	14.03.2007 – page 13721
15.06.2007	- A. M. du 28.05.2008	10.06.2008 – page 84521
19.06.2008	- A.M. du 02.09.2008	29.07.2009 – page 108516
15.12.2011	- A.M. du 07.03.2012 – prorogation	27.04.2012 – page 81121
14.06.2012	-A.M. du 14.09.2012	11.04.2013 – page 56628
04.10.2012	-A.M. du 05.12.2012	11.04.2013 – page 56629

Le 10 février 1956, a été fondée, sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, l'Intercommunale pure dénommée : *A.I.E.G.*

Elle est constituée conformément à la loi du 22 décembre 1986 relative aux Intercommunales et au décret du 05 décembre 1996 relatif aux Intercommunales dont le ressort ne dépasse pas les limites de la Région Wallonne. Elle répond intégralement aux stipulations de la loi du 10 mars 1925.

Les statuts initiaux ont été approuvés par Arrêté Royal du 22 février 1956 et ont été modifiés à diverses reprises. La deuxième prorogation de la société a été actée au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire dressé le 21 juin 1996, publié aux annexes du Moniteur Belge du 11 septembre 1996 sous le numéro 960911-29 page 13.

Les dernières modifications statutaires ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 octobre 2012.

HISTORIQUE

L'*A.I.E.G.* Association Intercommunale travaillant tant comme exploitant que comme conseiller spécialisé dans quatre provinces, est composée exclusivement de pouvoirs publics.

Elle a été autorisée par Arrêté Royal du 30.12.1955 et constituée le 10 février 1956 par les communes de Namêche et de Spy. Depuis lors, d'autres communes ont rejoint l'*A.I.E.G.*, qui est composée actuellement de cinq communes où elle est désignée en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution et de quatorze communes en conseil.

L'Association a pour objet :

- L'établissement et l'exploitation de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution par tous les moyens quelconques, soit pour l'électricité, le gaz, l'eau ou la chaleur ou toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;
- La gestion des moyens administratifs, commerciaux et techniques de chaque associé pour cet objet en vue d'une meilleure coordination et d'une rationalisation plus poussée de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;
- L'étude et la promotion de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur, et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ainsi que d'assurer à ses associés, le concours de ses services administratifs et techniques, tant au point de vue étude que surveillance des moyens de production, d'achat, de transport et de distribution ainsi que de contrats en tous genres liant un associé quelconque à un tiers ;
- Le financement des activités de l'Intercommunale ou à celles de cessions ou d'apports en droit d'usage.

En 2013, elle a assuré la gestion des réseaux de distribution d'électricité dans les provinces de Namur et du Hainaut.

Capítal « B et A »

Provinces	Communes
Namur	Andenne * Namur ** Ohey * Viroinval *
Hainaut	Rumes *

Capítal « D »

Intercommunale

TECTEO	Réseaux Ville d'Andenne
--------	-------------------------

Capítal « A »

Provinces	Communes
Namur	Anhée Beauraing Dinant Florennes *** Gesves * Houyet Jemeppe S/Sambre Mettet Rochefort Sambreville Walcourt
Brabant	Incourt Jodoigne
Hainaut	Tournai

- * Communes où l'*A.I.E.G.* a été désignée Gestionnaire de Réseaux de Distribution
- ** *A.I.E.G.* opérateur sur les sections de Flawinne, Marche-les-Dames, Saint-Marc et Vedrin
- *** Jusqu'au 20 juin 2013

RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES

<i>Désignation des Associés</i>	<i>Nombre de Parts</i>	<i>Souscrites</i>	<i>Non Appelées</i>	<i>Libérées</i>
Andenne	2 A	50,00	0,00	50,00
	212.426 B1	5.310.650,00	3.920.412,24	1.390.237,76
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
Total Andenne	222.908	5.572.700,00	4.102.266,93	1.470.433,07
Namur	4 A	100,00	0,00	100,00
	188.327 B1	4.708.175,00	2.770.736,75	1.937.438,25
Total Namur	188.331	4.708.275,00	2.770.736,75	1.937.538,25
Ohey	1 A	25,00	0,00	25,00
	30.454 B1	761.350,00	555.785,50	205.564,50
Total Ohey	30.455	761.375,00	555.785,50	205.589,50
Rumes	1 A	25,00	0,00	25,00
	123.843 B1	3.096.075,00	2.227.543,10	868.531,90
Total Rumes	123.844	3.096.100,00	2.227.543,10	868.556,90
Viroinval	1 A	25,00	0,00	25,00
	119.244 B1	2.981.100,00	2.216.974,41	764.125,59
Total Viroinval	119.245	2.981.125,00	2.216.974,41	764.150,59
Anhée	1 A	25,00	0,00	25,00
Beauraing	1 A	25,00	0,00	25,00
Dinant	1 A	25,00	0,00	25,00
Gesves	1 A	25,00	0,00	25,00
Houyet	1 A	25,00	0,00	25,00
Incourt	1 A	25,00	0,00	25,00
Jemeppe sur Sambre	2 A	50,00	0,00	50,00
Jodoigne	3 A	75,00	0,00	75,00
Mettet	1 A	25,00	0,00	25,00
Rochefort	1 A	25,00	0,00	25,00
Sambreville	1 A	25,00	0,00	25,00
Tournai	4 A	100,00	0,00	100,00
Walcourt	1 A	25,00	0,00	25,00

Total des Parts	28 A	700,00	0,00	700,00
	674.294 B1	16.857.350,00	11.691.452,00	5.165.898,00
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
Total Général	684.802	17.120.050,00	11.873.306,69	5.246.743,31

Organes de gestion



Juillet 2013

PRÉSIDENT

Mr VERBORG Francis Conseiller communal à la Ville d'Andenne

VICE-PRÉSIDENT

Mr de LAVELEYE Daniel Conseiller communal à la Commune d'Ohey *

MEMBRES

Mr BOUVY Alain Conseiller communal à la Commune de Viroinval

Mr CASTERMAN Michel Bourgmestre à la Commune de Rumes

Mr DEPAYE Alexandre Conseiller communal à la Commune d'Ohey *

Mr DETRY Philippe Conseiller communal à la Ville de Namur

Mr EERDEKENS Claude Bourgmestre à la Ville d'Andenne

Mr LHOSTE Dimitri Conseiller communal à la Ville de Namur

Mr LORTHIOIR Eric Conseiller communal à la Commune de Rumes *

Mme MAUGUIT M-Christine Conseillère communale à la Ville d'Andenne

Mr SAMPAOLI Vincent Echevin à la Ville d'Andenne

Mr PARMENTIER Claude Administrateur TECTEO *

Mr PAULET José Bourgmestre à la Commune de Gesves

Mr PIROT Christian Conseiller communal à la Ville de Namur *

Mr SOHIER Baudouin Echevin à la Ville de Namur

LA DIRECTION

Mr DELEUZE Guy Directeur

*sorti le 20 juin 2013

COMITÉ DE GESTION

PRÉSIDENT

Mr VERBORG Francis

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

VICE-PRÉSIDENT

Mr de LAVELEYE Daniel

Conseiller communal à la Commune d'Ohey *

MEMBRES

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal à la Commune de Viroinval

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre à la Commune de Rumes

Mme MAUGUIT M-Christine

Conseillère communale à la Ville d'Andenne***

Mr SAMPAOLI Vincent

Echevin à la Ville d'Andenne **

LA DIRECTION

Mr DELEUZE Guy

Directeur

COMMISSAIRE RÉVISEUR

COMMISSAIRE REVISEUR

SCPRL BRANKAER PH & PARTNERS, Réviseurs d'entreprises,
Représentée par Philippe BRANKAER

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

PRÉSIDENT

Mr VERBORG Francis

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

VICE-PRÉSIDENT

Mr de LAVELEYE Daniel

Conseiller communal à la Commune d'Ohey *

MEMBRES

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal à la Commune de Viroinval

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre à la Commune de Rumes

Mme MAUGUIT M-Christine

Conseillère communale à la Ville d'Andenne***

Mr SAMPAOLI Vincent

Echevin à la Ville d'Andenne**

LA DIRECTION

Mr DELEUZE Guy

Directeur

*sorti le 20 juin 2013

** sorti le 18 avril 2013

***entrée le 25 avril 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Mr VERBORG Francis Conseiller communal à la Ville d'Andenne

VICE-PRÉSIDENT

Mr CASTERMAN Michel Bourgmestre à la Commune de Rumes

MEMBRES

Mr BOUVY Alain Conseiller communal à la Commune de Viroinval

Mr BUCHET Bruno Bourgmestre à la Commune de Viroinval**

Mr CABARAUX Freddy Conseiller communal à la Commune de Viroinval *

Mme DESMONS M-Ange Conseillère communale à la Commune de Rumes

Mr DETRY Philippe Conseiller communal à la Ville de Namur

Mr EERDEKENS Claude Bourgmestre à la Ville d'Andenne

Mr GILON Christophe Bourgmestre à la Commune d'Ohey

Mr HEYSE Pol Administrateur TECTEO ****

Mr HUBRECHTS René Echevin à la Commune d'Ohey

Mme KLEIN Dorothée Conseillère communale à la Ville de Namur

Mme LEONARD Françoise Echevine à la Ville d'Andenne ***

Mr LHOSTE Dimitri Conseiller communal à la Ville de Namur

Mme MALISOUX Elisabeth Echevine à la Ville d'Andenne

Mme MAUGUIT M-Christine Conseillère communale à la Ville d'Andenne

Mr PAULET José Bourgmestre à la Commune de Gesves

Mr PLUME François Echevin à la Commune de Sambreville

Mr SOHIER Baudouin Echevin à la Ville de Namur

LA DIRECTION

Mr DELEUZE Guy Directeur

*démission 21 novembre 2013

**coopté le 21 novembre 2013

***entrée le 19 décembre 2013

****sorti le 19 décembre 2013

Le secteur de l'énergie



Août 2013

INTER-REGIES représente les intercommunales pures et régies actives dans le domaine de la gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel et de la télédistribution en Belgique.

Celles-ci ont comme actionnaires des personnes de droit public (communes et/ou provinces).

INTER-REGIES poursuit une triple mission, à savoir:

- la représentation des intérêts des entreprises et communes affiliées aux niveaux européen, fédéral et régional;
- les échanges de connaissances et d'expériences et l'optimisation de la coopération entre ses membres;
- la prestation de services et la fourniture d'informations aux entreprises affiliées.

La représentation des intérêts

Les textes législatifs et les règlements sont le fruit d'un long processus d'information, de concertation et de négociation, dans lequel *INTER-REGIES* tente de jouer un rôle proactif et constructif.

✓ Au niveau belge

En tant que représentant et porte-parole du secteur public de l'énergie et de la câblo-communication en Belgique, *INTER-REGIES* a pour mission de défendre et de représenter les prises de position communes de ses membres vis-à-vis:

- de diverses autorités politiques (et administrations), tant fédérales que régionales;
- des autorités de régulations fédérale et régionales:
- la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG): *INTER-REGIES* est représentée au sein du Conseil général de la CREG et participe activement aux différents groupes de travail du Conseil général;
- la Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE);
- l'Autorité de Régulation en Région flamande (VREG – Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits- en Gasmarkt);
- des organes professionnels du secteur, notamment:
- la Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique (Synergrid);
- la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG) ;
- l'Union professionnelle des sociétés de câblodistribution de Belgique (Cable Belgium).

✓ Au niveau européen

Le terrain d'action d'*INTER-REGIES* se situait dans le passé principalement au niveau belge. Cependant, de plus en plus de choix stratégiques déterminant le cadre législatif sont effectués par les institutions européennes, et ces décisions ont un impact considérable aux niveaux fédéral et régional.

Par le biais de la **CEDEC** (Confédération Européenne des Entreprises Locales d'Energie) qui rassemble plus de 1.500 entreprises locales et régionales d'énergie dans l'Union Européenne, **INTER-REGIES** s'emploie à défendre auprès des institutions européennes les intérêts des entreprises communales et de leurs actionnaires communaux et provinciaux.

INTER-REGIES, un des membres fondateurs en 1992, assure aussi la gestion opérationnelle de la **CEDEC**, dont le siège social se situe dans les locaux d'**INTER-REGIES**.

La **CEDEC** suit les processus de décisions dans tous les dossiers stratégiques et techniques, auprès des diverses institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen, Cour de justice européenne) et des organisations officielles (ACER, CEER – les régulateurs au niveau européen).

La **CEDEC** participe ainsi entre autres au Forum de Florence (pour l'électricité), au Forum de Madrid (pour le gaz) et au Forum de Londres (pour les consommateurs d'énergie). Elle veille à mettre à l'ordre du jour de ces forums, des points spécifiques qui concernent la distribution où, par ses interventions, elle attire l'attention sur les éléments politiques pouvant faire l'objet d'une initiative des institutions ou organisations européennes.

En outre, **INTER-REGIES** joue un rôle actif dans les travaux du CEEP, le Centre Européen des Employeurs Publics et des Entreprises, dont il coordonne, depuis 2004, la section CEEP Benelux. Le CEEP suit en particulier des dossiers liés à la problématique des concessions et aux services publics d'intérêt économique général.

A travers la participation à ces divers organismes européens, **INTER-REGIES** porte à l'attention des institutions européennes, les problèmes auxquels sont confrontés les GRD belges. Cela permet aussi aux membres d'**INTER-REGIES** d'anticiper les futurs développements européens et de prendre des initiatives proactives.

Faits marquants 2013

Janvier

- Les prix de l'électricité et du gaz belges retrouvent une certaine compétitivité par rapport aux pays voisins, suite aux réformes entreprises par le gouvernement fédéral.
- Le service fédéral de médiation de l'énergie enregistre pour la première fois depuis sa création, une légère baisse du nombre de plaintes.
- La Commission européenne présente des objectifs ambitieux en termes d'infrastructures pour les carburants de substitution, e.a. le nombre de points de rechargements pour les véhicules électriques par état membre.

Février

- Le Gouvernement wallon s'accorde pour exonérer partiellement les entreprises de la surcharge certificats verts Elia.

Mars

- Après Electrabel, EDF Luminus annonce un vaste programme d'économies avec notamment la mise sous cocon de la centrale TGV de Seraing.
- La Commission européenne lance une consultation sur l'avenir de la politique climatique, en vue de nouveaux objectifs contraignants ou non pour 2030.
- Le câblo-opérateur américain Liberty Global, actionnaire majoritaire de Telenet, poursuit son offensive dans le marché du câble européen, avec l'acquisition de 12,65% de la société de télédistribution néerlandaise Ziggo.

Avril

- L'IBPT publie les conditions financières d'accès aux réseaux que les câblo-opérateurs devront appliquer aux concurrents qui voudraient utiliser leurs réseaux.
- L'exploitation du gaz de schiste fait débat dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Mai

- Le Secrétaire d'Etat à l'Energie, Melchior Wathelet, présente au gouvernement son plan destiné à assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité qui comprend e.a. un mécanisme d'appel d'offres pour des nouvelles centrales au gaz.
- L'agence de Contrôle nucléaire autorise Electrabel à redémarrer les deux réacteurs nucléaires à l'arrêt depuis l'été 2012 suite à des fissures dans les cuves des réacteurs.
- La CREG approuve la proposition tarifaire rectifiée introduite par Elia sur base de la méthodologie tarifaire adaptée pour l'élaboration des tarifs de transport.

Juin

- Les prix de l'électricité sur la bourse belge d'échange d'énergie Belpex sont à certains moments négatifs suite à la forte hausse d'électricité renouvelable.

Juillet-août

- Le 1er juillet marque les dix ans d'anniversaire de la libéralisation totale des marchés de l'électricité et du gaz en Flandre.

Septembre

- Le nouveau Comité de Direction de la CREG, présidé par Marie-Pierre Fauconnier, entre en fonction.
- La Commission européenne présente un nouveau paquet législatif visant à créer un marché unique des communications électroniques en Europe.
- C-Power, le premier des parcs éoliens offshore belge (325 MW), est inauguré. Il devrait fournir annuellement l'électricité équivalente à la consommation de 300.000 ménages.

Octobre

- Les fournisseurs d'énergie signent un nouvel accord avec le Ministre de la Protection de la consommation, Johan Vande Lanotte, pour améliorer la protection du consommateur.
- Un nouveau système de rechargement des compteurs à budget est mis en place par les GRD en Flandre et en Wallonie.
- Le ministre de la Protection de la consommation, Johan Vande Lanotte, veut inciter les consommateurs, à comparer les offres tarifaires télécoms et lance à cet effet, une campagne calquée sur celle organisée en 2012 pour l'énergie.
- Dix géants de l'énergie européens réclament un changement de la politique européenne en matière d'énergies renouvelables au motif que celle-ci déforçerait la production d'énergie conventionnelle.

Novembre

- Le gouvernement fédéral décide de baisser le taux de TVA sur l'électricité de 21% à 6%, à partir du 1^{er} avril 2014.
- La Cour d'appel de Bruxelles annule la « redevance réseau » que devaient payer les propriétaires de panneaux photovoltaïques (≤ 10 kVA) en Flandre pour l'utilisation du réseau de distribution.
- La CWaPE lance sa consultation sur la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux GRD pour la période 2015-2016.
- Le Comité de Concertation entre les régions conclut un accord permettant aux régions d'organiser la tutelle sur les intercommunales interrégionales.

Décembre

- Les huit GRD mixtes wallons de gaz et d'électricité fusionnent pour créer Ores Assets.
- Le Gouvernement wallon marque son accord sur la proposition du ministre Nollet pour un nouveau mécanisme de soutien au photovoltaïque pour le résidentiel (Qualiwatt).
- La sixième réforme de l'Etat, qui prévoit e.a. le transfert au 1er juillet 2014 de la compétence des tarifs de distribution aux régions, est votée au Sénat.

Marché de l'électricité en 2013

Production d'électricité

En Belgique, la production d'électricité des unités raccordées au réseau d'Elia s'est élevée à 69,6 TWh en 2013, soit le chiffre le plus bas atteint ces dernières années.

La production nucléaire reste la plus grande source d'électricité belge (51%) mais son déclin résulte de l'indisponibilité de Doel 3 et Tihange 2 d'août 2012 à début juin 2013.

La production d'électricité à base des centrales au gaz a continué à diminuer en 2013.

Avec l'augmentation constante du prix du gaz naturel sur le marché de gros, certaines centrales ne sont aujourd'hui plus rentables. Elles réduisent dès lors leurs activités et envisagent la fermeture provisoire ou définitive.

Le Secrétaire d'Etat à l'Energie, Melchior Wathelet, a lancé, en 2013, un plan, par le biais d'un mécanisme de soutien, pour construire deux nouvelles centrales au gaz, qui devraient dès 2015 servir à contrebalancer la fermeture définitive des réacteurs nucléaires de Doel 1 et Doel 2 prévue en 2015.

Le déficit de production nationale a été compensé par une hausse des importations d'électricité. Le développement de la production décentralisée, raccordée aux réseaux de distribution, s'est accéléré ces dernières années pour atteindre environ 4.500 MW de puissance installée en 2013.

Le système électrique belge, tout comme dans les pays voisins, devra faire face à un défi grandissant de flexibilité, causé par la combinaison d'une production en base peu flexible (nucléaire) et d'une injection variable et croissante d'origine renouvelable.

Consommation d'électricité

La consommation totale d'électricité en Belgique en 2013 s'est élevée à 82 TWh, en léger recul (-0,2%) par rapport à 2012.

Cette baisse de consommation a été surtout marquée pour les grands clients industriels (-1%), alors que la consommation des clients raccordés aux réseaux de distribution est restée stable.

La petite production locale par les clients qui sont raccordés aux réseaux des gestionnaires de réseaux de distribution a couvert 2,5% de la consommation totale de ce segment de marché.

Fourniture d'électricité et de gaz

L'ouverture totale du marché de l'électricité et gaz, effective depuis 10 ans en Flandre et 6 ans en Wallonie, a considérablement modifié la part de marché de l'acteur historique dominant, Electrabel.

Tant en Flandre qu'en Wallonie, la part d'Electrabel chez les clients résidentiels se situait fin 2013 pour la première fois en-dessous de 50%.

L'autre acteur du marché historique EDF-Luminus dispose d'une part de marché stable autour de 20%. Les autres fournisseurs (Elektriciteitsbedrijf Merksplas, Eneco, Eni, Essent, Lampiris, Octa+, et autres) bénéficient de parts de marché croissantes, différant suivant les régions et/ou le produit.

Un choix actif d'un fournisseur permet au client final de payer son électricité et son gaz considérablement moins chers que s'il restait auprès de son fournisseur désigné.

Au cours de l'année 2013, cette économie potentielle s'est élevée en région wallonne à respectivement 122 € par an pour le client-type Dc électricité (- 3.500 kWh/an bi-horaire, dont 2.200 kWh jour et 1.300 kWh nuit) ou près de 13% de la facture globale, et 185 € par an pour le client-type D3 gaz naturel (23.260 kWh par an) soit environ 12% de la facture globale.

Prix de l'électricité et du gaz

L'évolution des prix de l'électricité et du gaz s'explique par l'évolution de leurs différentes composantes qui sont les suivantes:

- la composante énergie qui est basée sur le coût de production de l'électricité, ou sur l'importation de la molécule de gaz, dans les deux cas, majorée des coûts et de la marge bénéficiaire du fournisseur (y compris le surcoût répercuté lié aux certificats verts que les fournisseurs doivent acheter);
- les tarifs de transport et de distribution pour acheminer l'électricité ou le gaz naturel jusqu'au client final;
- les taxes et redevances tant fédérales que régionales.

Le fonctionnement du marché, et son éventuel impact positif sur le niveau total des prix, ne peut jouer son rôle que sur la partie non réglementée du prix, à savoir la composante énergie. Ce poste est proportionnellement plus élevé pour le gaz que pour l'électricité.

Les tarifs des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution sont approuvés par le régulateur fédéral, la CREG. Il s'agit de tarifs pluriannuels pour la distribution (2009-2012, prolongés en 2013-2014) et pour le transport (2012-2015).

Les taxes et redevances, imposées par les autorités fédérales et régionales (pour le financement des obligations de service public du point de vue social et environnemental), ont fortement augmenté ces dernières années, sauf en 2013.

Les poids relatifs des différentes composantes peuvent effectivement varier entre les clients-types (profil de consommation), les fournisseurs, les régions et les zones de distribution.

En électricité, les clients les plus représentatifs sont le client-type Dc (3.500 kWh/an bi-horaire, dont 2.200 kWh jour et 1.300 kWh nuit), et le client-type Dc1 (3.500 kWh/an mono-horaire).

En Wallonie

Pour l'électricité, la facture annuelle pour le client-type Dc (moyenne pondérée des fournisseurs désignés) s'élève à 817 € en 2013, contre 800 € en 2012.

La hausse du prix total de l'électricité (17 € soit 2,2%) s'explique par l'augmentation du transport (+65 € soit 130%) et de la contribution énergie renouvelable (+7 € soit 13,6%) alors que, dans le même temps, le terme énergie (-49 € soit 12,5%), la distribution (-4,6 € soit 1,7%) et les cotisations fédérales (-4 € soit 15,3%) ont diminué.

L'évolution modérée des prix de l'électricité s'explique par le blocage des prix mis en place depuis avril 2012 au niveau fédéral.

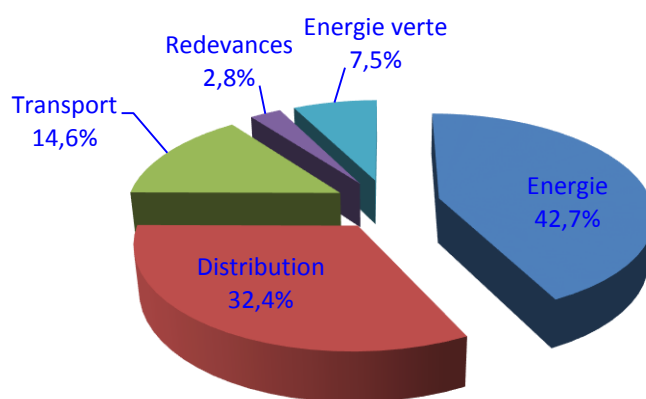
Dans le cadre du gel des tarifs de réseaux de distribution, l'ensemble des GRD ont appliqué en 2013 les tarifs approuvés en 2012. Les tarifs 2013 de Tecteo électricité sont toutefois en sensible baisse, après une majoration tarifaire unique en 2012 (qui a permis la récupération d'un solde régulateur du passé).

Le tarif de transport pour l'obligation de service public pour le financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables en Wallonie est passé de 5,94 €/MWh au 1/10/2012 à 13,82 €/MWh au 1/1/2013, ce qui explique la forte hausse du tarif de transport.

En tant que gestionnaire du réseau de transport local en Wallonie, Elia a l'obligation d'acheter à un prix minimum unitaire de 65 € les certificats verts des installations wallonnes produisant de l'énergie renouvelable.

Composantes du prix du kWh d'électricité – Client Dc1 (3.500 kWh/an) – 2013

Prix de l'électricité en Wallonie



Source CWaPE

Source : Rapport annuel Inter-Régies 2013

Gestion technique du réseau



Octobre 2013

Définition du Cosinus phi

Le **cosinus phi (Cos φ)** représente la valeur du déphasage entre la tension et l'intensité du courant dans un circuit électrique en alternatif.

Le cosinus phi prend de l'importance dans une installation industrielle dont le nombre élevé de moteurs électriques constitue une source de puissance dite réactive.

Il en découle un mauvais rendement de l'installation (courant circulant inutilement) et le distributeur d'électricité (GRD) applique une surfacturation pour cette énergie réactive.

Exemple :

- Cas d'un réseau possédant un bon facteur de puissance :

P = 1000 watts

U = 200 volts

Cos phi2 = 0,9

Calculons « I » l'intensité en ligne : $I = P / (U * \text{Cos phi}) = 1000 / (200 * 0,9) = 5,55 \text{ A}$.

- Cas d'un réseau possédant un mauvais facteur de puissance :

P = 1000 watts

U = 200 volts

Cos phi1 = 0,5

Calculons « I » l'intensité en ligne : $I = P / (U * \text{Cos phi}) = 1000 / (200 * 0,5) = 10 \text{ A}$

Inconvénient d'avoir un mauvais facteur de puissance

Pour le GRD :

- nécessité de détenir des transformateurs plus importants ;
- posséder une tension plus élevée au départ de la ligne ;
- besoin d'avoir des lignes de plus forte section ;
- pertes par effet Joule plus élevées ;
- appareils de contrôle, de protection et de coupure plus importants.

Pour le consommateur :

- nécessité de posséder des transformateurs, des moteurs, des appareillages de manœuvre plus importants ;
- tension d'utilisation plus faible ;
- intensité plus grande ;
- pertes par effet Joule plus élevées ;
- mauvais rendement des appareils.

✓ *Optimisation des grandeurs électriques*

Améliorer la valeur du cos PHI

Un certain nombre de PME ne sont pas sensibilisées à l'optimisation de leurs installations électriques. Les recommandations techniques suggèrent un cos PHI > 0.9.

Une amélioration du cos PHI de 0.7 à cos PHI de 0.9 peut entraîner un gain de l'ordre de +/- 5% de la facture.

L'investissement dans une batterie de condensateur, en vue d'améliorer son cos PHI, n'est envisageable, que si la pénalité de l'énergie réactive sur la facture s'élève au minimum à 600€/an.

Glissement heures pleines vers heures creuses

Les consommations en heures creuses étant nettement moins élevées qu'en heures pleines, un déplacement des activités d'heures pleines vers les heures creuses permet de réaliser une économie financière sur la facture d'énergie.

Ce glissement peut entraîner un gain de $\pm 7\%$.

Grâce à ce glissement de consommation HP (heures pleines) vers HC (heures creuses), on constatera peut-être une influence sur la pointe quart-horaire.

Négociation des contrats

Il apparaît également que la clientèle (résidentielle et non résidentielle) n'a pas négocié de contrat d'énergie avec son fournisseur, ni prospecté le marché.

Une négociation des contrats est une mesure simple et rapide à mettre en œuvre.

Pour une certaine catégorie de clients, cette négociation peut aller jusqu'à $\pm 15\%$ du prix de l'énergie.

✓ *Réduction de la consommation*

Des possibilités d'améliorations les plus courantes sont :

ECLAIRAGE

L'éclairage, dans la majorité, devrait être repensé afin de le rendre plus performant et moins énergivore : remplacer un éclairage « ancienne génération » par des lampes économiques (type LED), installer des détecteurs de présence dans les locaux occupés de façon irrégulière (Toilette, SDB, Cave, Salle de réunion, Vestiaire...).

CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION

Lorsque le système de chauffage des locaux se fait par convecteurs électriques : isoler la toiture, asservir la consigne de température à la température extérieure, éviter la surchauffe des locaux climatisés, diminuer les apports solaires grâce à des protections extérieures et diminuer au maximum les équipements qui produisent de la chaleur dans le local à refroidir.

Dans le système de ventilation : réguler les groupes de ventilation en fonction de l'occupation et des températures ambiante et extérieure, programmer un plan d'entretien régulier des installations.

ENTRETIEN DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Dans de nombreux cas, l'entretien général des installations techniques laisse à désirer, ce qui provoque une consommation inutile des machines électriques d'entraînement.

Par exemple : le dépoussiérage du frigo, une fois par an, peut avoir un gain de $\pm 4\%$ sur la consommation, idem pour les PC individuels etc..

Les points, ci-dessous, sont d'application pour le client non résidentiel.

COMPRESSEURS

Dans tous les secteurs d'activités confondus, l'air comprimé représente en moyenne 10 à 15 % de la facture électricité des entreprises.

Ces consommations peuvent être réduites en éteignant les compresseurs lors des périodes d'inactivité et en faisant la chasse aux fuites d'air comprimé.

Mettre une électrovanne avec une programmation de fermeture adéquate peut diminuer la consommation jusqu'à 15%.

MOTEURS

Des économies peuvent être facilement réalisables en éteignant tous les moteurs lors des périodes d'inactivité (nuits, week-ends, jours fériés), en établissant un programme d'entretien et surtout en le mettant réellement en œuvre.

Un comportement énergétique responsable

Sensibiliser la famille ou le personnel afin d'avoir un comportement énergétique responsable peut entraîner des économies énergétiques sur la facture d'électricité de l'ordre de 10%.

Conclusions

Les pistes d'économie d'énergie qui viennent d'être explicitées, si elles se cumulent, peuvent entraîner une diminution de la facture d'électricité de l'ordre de 10 à 15%.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

OSP : Remplacement des armatures Mercure haute pression

En date du 13 septembre 2012, le Gouvernement wallon a adopté le projet de loi modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en matière d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public. Cette modification répondait à des demandes de l'Union européenne, qui vise à interdire la commercialisation et la fabrication de lampes à vapeur de mercure à partir de 2015.

Les propositions de modification de l'AGW, formulées par la CWaPE, s'articulent autour de deux axes :

- L'intégration d'une nouvelle obligation de service public à charge des GRD dans le cadre du remplacement des armatures de la famille des « vapeurs de mercure haute pression » ;
- Adaptation et/ou reformulation d'articles existants notamment dans le cadre de la définition des obligations imposées aux GRD relativement à l'entretien au sens large de l'éclairage communal.

Pour accélérer le remplacement de ces armatures énergivores, de surcroît polluantes, la Région wallonne vient d'adopter un nouveau dispositif de financement dont l'idée est de profiter du potentiel d'économie d'énergie et d'entretien qui résulte des nouvelles installations pour financer ces installations elles-mêmes, avec la formule du tiers-investisseur.

Les communes bénéficieront ainsi d'une opération « blanche » et tireront les premiers bénéfices d'économie d'énergie après dix ans.

Economies d'énergie

Le remplacement des ampoules HgHP par des ampoules modernes (sodium haute pression, iodures métalliques,...) va permettre de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Ces nouvelles ampoules (± 40 lumens/watt), qui ont une efficacité plus de deux fois supérieure aux anciennes (± 90 lumens/watt), permettront ainsi aux communes de réaliser des économies financières au niveau des frais d'entretien.

Au niveau du coût de remplacement, il se situe entre 600 et 700 euros par luminaire. Un investissement à charge des communes qui confieront la réalisation des travaux aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD).

Pour rappel, le décret du 6 novembre 2008 impose aux GRD d'assurer l'obligation de service public (OSP) pour l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public des communes wallonnes.

Projets innovants et nouvelles technologies

Dans cette optique, l'A.I.E.G. a lancé, en concertation avec les communes associées, la réflexion sur l'opportunité, non seulement de se conformer à l'esprit du décret, mais d'aller encore plus loin afin de proposer des solutions innovantes pour diminuer drastiquement la facture de l'éclairage public à charge des communes.

Des groupes de travail ont été créés en vue d'envisager des pistes d'économies supplémentaires, ainsi que des moyens à mettre en œuvre en vue d'accélérer la rénovation des parcs d'éclairage communaux.

Suite à la finalisation de l'inventaire informatique de l'éclairage public dans les communes associées fin 2011, l'*A.I.E.G.* a pu cibler avec précision les localités qui seraient concernées par le programme de remplacement des armatures à mercure haute pression.

C'est ainsi que des projets d'investissements communs ont été présentés aux Collèges communaux de Viroinval et d'Andenne, qui se sont montrés très intéressés.

Dimming : une technologie qui se démocratise

L'éclairage de l'espace public est un sujet sensible tant au point de vue de la sécurité qu'au point de vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En Belgique, on compte environ 2 millions de lampes d'éclairage public. Ces dernières années, de plus en plus de communes ont montré un intérêt particulier pour les questions environnementales et économiques dans ce domaine.

En effet, l'éclairage des voiries peut représenter jusqu'à 60% de la consommation d'électricité d'une commune.

On estime également que, sur la durée de vie d'une installation d'éclairage public, 40% du coût total (investissement, énergie, maintenance) est dû à la consommation électrique.

Face à l'augmentation du prix de l'énergie et la pression environnementale, l'intérêt pour les nouvelles technologies permettant d'optimiser l'utilisation de la lumière ou de réduire la consommation électrique, est grandissante.

Qu'est-ce que le dimming ?

Le dimming consiste à diminuer temporairement le flux lumineux des lampes et par conséquent le niveau d'éclairement des routes à des fins énergétiques et environnementales.

Selon le type d'espace public, le dimming pourra être envisagé en fonction de paramètres acceptés par les villes et communes (horaires fixes, présence de piétons, densité du trafic, conditions météorologiques, types de routes).

Le choix du dimming dépend donc d'une concertation entre villes, communes et GRD, mais doit toujours garantir les buts de l'éclairage public qui sont d'une part, la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes et piétons) et d'autre part, la mise en valeur des espaces et des sites. L'*A.I.E.G.* a déjà testé le dimming à plusieurs reprises :

- Rue du Commerce à Andenne ;
- Parc Dieudonné à Andenne ;
- Village de Dourbes à Viroinval.

Les habitants du quartier et les autorités ont été impliqués dans le projet. Différents niveaux d'intensité et différentes couleurs de lumière combinées ont été utilisés (neutre à Dourbes, chaud à Andenne).

Grâce à de tels projets, les feed-back nous permettent de tester de nouvelles technologies, d'évaluer la rentabilité du processus de dimming, mais aussi de mieux évaluer la puissance lumineuse nécessaire sur les sites qui doivent être éclairés par de la lumière blanche.

Une fois les enseignements acquis, la généralisation de cette technologie et son déploiement à grande échelle, pourront être envisagés.

Le cas DOURBES : LEDs & DIMMING

A Viroinval, l'*A.I.E.G.* a par contre opté pour la technologie du dimming couplé à de la LED. L'aménagement du centre historique de Dourbes a été l'emplacement idéal pour remplacer les luminaires vétustes de ce petit village d'environ 400 habitants.

Les 80 armatures mercure haute pression seront remplacées par des luminaires LEDs, qui permettront ainsi de réaliser jusqu'à 40% d'économie.

Les armatures seront en outre dotées d'un système de dimming dit « point par point », ce qui permettra de réduire le taux d'éclairage de chaque lampe individuellement à partir d'une certaine heure de la nuit. L'avantage du système réside à la fois dans son autonomie mais aussi dans sa souplesse quant au choix des luminaires à dimmer.

A titre d'exemple, les principaux carrefours du village sont équipés de luminaires dont l'intensité reste inchangée et ce, afin d'assurer plus de sécurité aux usagers de la route.

Le plan est soutenu par le projet « MAGNETIC VALLEY » de l'Institut Royal de Météorologie, installé sur un tienne calcaire du village.

La réduction de la pollution du champ magnétique qu'engendrera l'équipement 100% LEDs, offrira davantage de confort pour les observations des scientifiques, sans compter l'intérêt d'amoindrir la pollution lumineuse dans cette vallée où de nombreuses observations du ciel sont organisées.

Viroinval : vers une commune « 100 % LEDs »



Une première en Wallonie, la commune de Viroinval, située au sud de la province de Namur, va s'équiper d'éclairage public 100% LEDs. D'ici trois ans, tous les points lumineux seront remplacés par cette technologie moins énergivore, et donc à terme moins coûteuse. L'investissement est certes important, mais les autorités communales comptent amortir celui-ci sur une durée de cinq ans grâce aux économies réalisées sur la

facture d'éclairage public. L'objectif est de remplacer 978 points lumineux le long du réseau routier communal. La plupart sont des lampes à vapeur de mercure haute-pression, une technologie vieillotte que l'Europe a décidé d'interdire à partir de 2015.

Après une étude approfondie du marché, la commune a opté pour des luminaires LEDs, plus onéreux à l'installation mais nettement moins énergivores, a souligné Monsieur Baudouin Schellen, Echevin des travaux.



Pour la commune de Viroinval, l'installation de LEDs sur tout le territoire revêt donc de multiples avantages : consommation d'énergie réduite et facture allégée. Sans oublier la garantie de 10 ans négociée avec le prestataire.

Et pour les amoureux de la nature, l'installation de LEDs aura un autre avantage : la pollution lumineuse sera nettement moins forte, ce qui permettra des observations de meilleures qualités pour les nombreux astronomes qui fréquentent la région.

Source : RTBF

Un éclairage LED pour le Parc Dieudonné à Andenne

En 2012, la Ville d'Andenne a été retenue dans les projets de la Région wallonne « Ville Amie des Aînés » par la Ministre wallonne de la Santé, de l'Égalité des chances et de l'Action sociale, Eliane Tillieux.

Parmi les dossiers qui ont pu être développés grâce à l'intervention de la Région wallonne : l'aménagement du Parc Dieudonné à Andenne.

Situé dans le Centre-Ville, à deux pas du site commercial « Godin », le Parc Dieudonné était malheureusement un peu délaissé par les promeneurs. L'Échevinat du troisième âge a souhaité donner une seconde vie à ce petit parc, en implantant des mobiliers urbains adaptés et en organisant de manière régulière, des activités destinées aux seniors.

En vue d'améliorer l'accessibilité du Parc, le site a été remis en état, en tenant compte du rabaissement des bordures à certains endroits, en plaçant des rampes PMR, du mobilier urbain et des modules de sports adaptés aux seniors. Pas moins de 9 modules ont été placés : pour des positions assise ou debout, pour des mouvements destinés à renforcer jambes, bras et épaules. Viennent s'ajouter une table de pique-nique et une table pour des jeux d'échec et de dames.

Dans le cadre de ces aménagements, la Ville d'Andenne a également investi pour améliorer et renforcer l'éclairage. C'est ainsi que le Parc Dieudonné a été converti en un espace de détente pour les seniors. Dans le cadre du plan de réhabilitation, les accès au parc ont été améliorés, notamment en réduisant la hauteur des bordures et en plaçant des rampes d'accès.



Le parc a également été doté d'un équipement de sport spécialement conçu pour les personnes âgées ainsi que des tables de pique-nique et de jeux. L'objectif était de transformer un espace vert négligé, en un lieu convivial dans lequel les seniors apprécieraient de passer du temps. De ce fait, l'éclairage avait un grand rôle à jouer dans la réussite de cette reconversion, il participe directement à la sérénité et au bien-être des utilisateurs.

Le luminaire HapiLED était la solution idéale pour mettre ce Parc en lumière et ainsi créer une ambiance nocturne chaleureuse. Il diffuse une lumière blanche agréable qui offre un grand confort visuel et participe au sentiment de sécurité. Le design élégant de HapiLED s'intègre parfaitement dans le paysage diurne et nocturne. Ce luminaire de dernière génération se distingue par sa faible consommation d'énergie.

A Andenne, il est associé à un programme de variation d'intensité qui réduit sa puissance entre minuit et 6 heures afin de générer des économies d'énergie supplémentaires.



MISE SOUS TERRE DU RÉSEAU MOYENNE TENSION À OHEY – POURSUITE D’UN CHANTIER HORS NORME

La commune d’Ohey a été reprise en gestion par l’A.I.E.G. en 2006. Le réseau moyenne tension était à 99% aérien, avec des lignes en très mauvais état et un matériel vétuste.

Dès 2007, des travaux ponctuels d'amélioration du réseau ont été effectués (enfouissement de quelques tronçons, remplacement de matériel ...), avec notamment le démontage du réseau basse tension en cuivre nu, et son remplacement par un réseau en tresse plus sûr, mais aussi plus fiable.

En 2009, 2 millions d'euros ont été investis afin de doter la commune d'une alimentation moyenne tension au moyen d'un câble souterrain en provenance d'Andenne. Malgré cet investissement, les interruptions de fourniture étaient fréquentes, surtout en période hivernale. La combinaison de conditions météorologiques extrêmes, de la présence massive de lignes aériennes, et de la vétusté de certains équipements, ont constitué un véritable défi pour les équipes d'intervention qui étaient chargées de réaliser les nombreux dépannages.



En 2011, la multiplication des incidents en moyenne tension a poussé le département technique de l'*A.I.E.G.* à élaborer un grand programme d'enfouissement de l'ensemble des lignes moyenne tension. Le projet, qui s'étalera sur une durée de 5 années, permettra la mise sous terre de pas moins de 30 km de lignes vétustes et de limiter largement les pannes et les désagréments subis par les habitants de la commune d'Ohey.

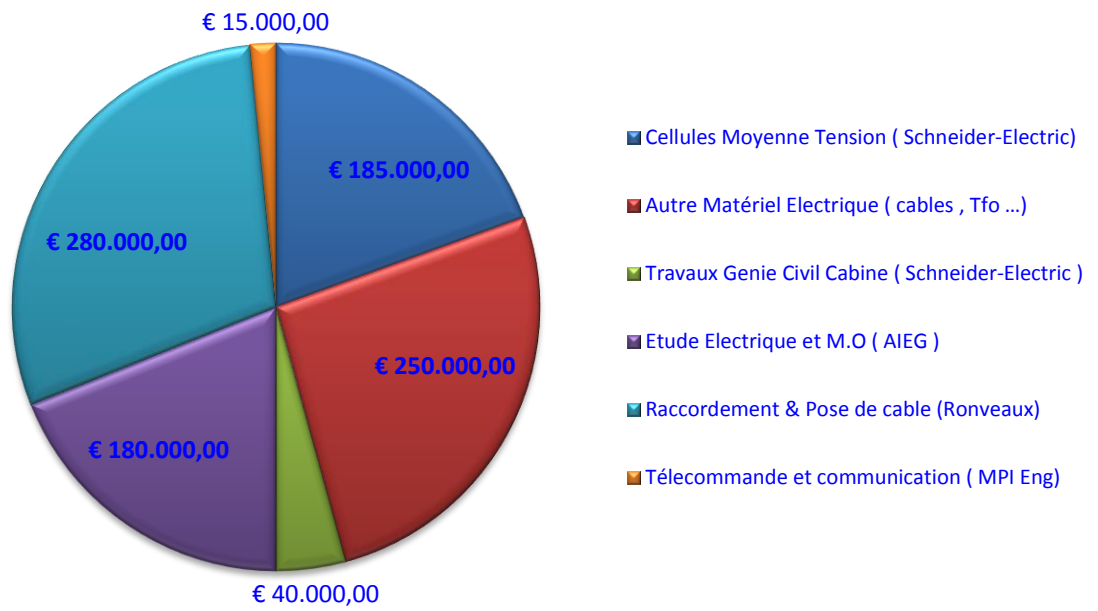
En 2012, ce ne sont pas moins de 2,5 km de câbles, qui ont été posés dans le sentier reliant la localité de Hailot à Perwez, permettant le démantèlement de pas moins de 20 poteaux vétustes.

En 2013, l'effort d'enfouissement a continué, et s'est vu intensifié avec la mise sous terre de 6 km de réseau aérien dans le centre et à l'entrée de la commune d'Ohey.

Les réseaux aériens des rues, Fond de Bologne, Moulin, Draily, Marteau, Chaussée de Ciney, Rendarche et Bois d'Ohey, ont été démantelés au profit d'un nouveau réseau souterrain constitué de câbles de section 95² Aluminium, plus fiable mais surtout moins sujet aux conditions climatiques extrêmes.

L'implantation d'une nouvelle cabine haute tension, nommée « *Fond de Bologne* », a permis la création d'un nœud de distribution équipé de matériel fiable et sécurisé. La nouvelle cabine sera complètement télécommandée par l'*A.I.E.G.*, ce qui permettra d'améliorer sensiblement les délais d'intervention en cas de coupure.

En 2013, le total de l'investissement consenti pour ce projet s'est chiffré à environ 1 M d'euros.



En 2014, les travaux se poursuivront avec l'enfouissement de 5 km de lignes dans la localité de Hailot, permettant ainsi de sécuriser l'alimentation électrique de 60% de la population de la commune.

Située dans le périmètre du nouveau bâtiment pour les services administratifs et techniques de l'A.I.E.G., la station de dispersion « A.I.E.G. » constituera l'épine dorsale du réseau de distribution moyenne tension des communes d'Andenne et d'Ohey, et sera reliée à la sous-station ELIA du Bois d'Orjou au moyen de 4 câbles 400² posés dans le cadre d'un marché conjoint entre l'A.I.E.G., la SWDE et la Ville d'Andenne.

Cette cabine sera destinée à alimenter les futurs clients résidentiels et professionnels d'Andenne et au-delà.

Lors de sa mise en service, initialement prévue en juin 2014, cette cabine alimentera entre autre :

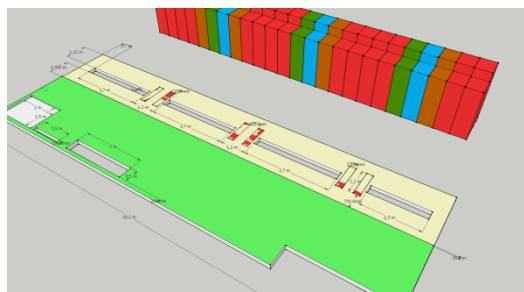
- La zone d'activité économique de la Houssaie;
- La zone d'activité économique de Petit-Warêt;
- La revitalisation du centre d'Andenne (250 logements + 30 commerces);
- Le lotissement Quai de Brouckère : projet Thomas & Piron (250 appartements et 20 commerces).

La construction de la cabine de dispersion « A.I.E.G. » a nécessité la synergie de plusieurs corps de métiers tels que :

- Le bureau d'études interne de l'A.I.E.G. chargé de l'étude électrique, du choix du matériel, de l'organisation des adjudications et de la conception de la cabine.
- Le Bureau d'Etudes BIEMAR & BIEMAR en collaboration avec le Bureau d'Etudes ARCADIS, tous deux chargés de l'étude de stabilité.

Tandis que les travaux de génie civil ont été confiés à l'entreprise GALERE en charge de la construction du bâtiment.

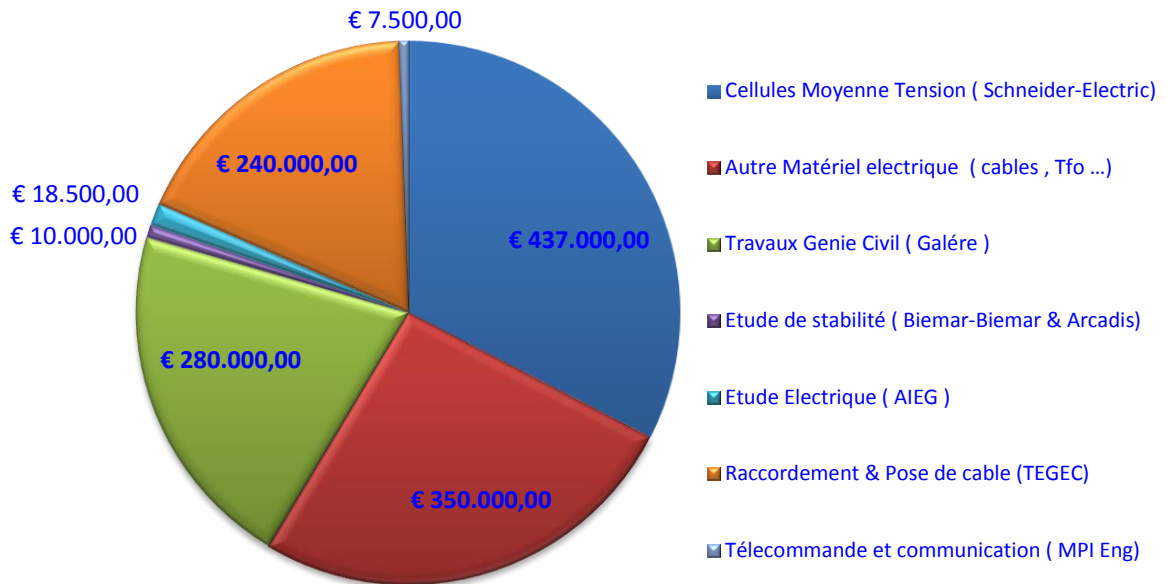
Le matériel a été fourni par l'entreprise SCHNEIDER-ELECTRIC suite à un marché public approuvé par le Conseil d'Administration de l'A.I.E.G. en date du 26 septembre 2013.



Les travaux de raccordement et poses de câbles ont été réalisés, dès janvier 2014, par l'entreprise TEGEC dans le cadre du marché conjoint Ville d'Andenne – A.I.E.G. – SWDE attribué en 2012.

L'entreprise MPI Engineering a été désignée pour les aspects relatifs à la télécommande et aux télé-contrôles (communication, paramétrage, ...), elle développe, de ce fait, le système de gestion centralisé (SCADA) pour l'A.I.E.G.

L'automatisation complète de cette cabine sera un des éléments essentiels qui permettra à l'A.I.E.G. de diminuer le temps d'intervention et pro-réactive en cas de panne.

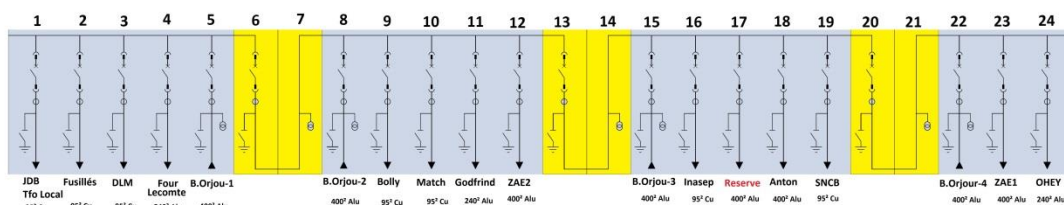


En outre, la mise en service de la cabine permettra de désaffecter pas moins de 5 km de tronçons de câbles vétustes ainsi que la mise hors service de la cabine réseau « Godfrind ». Son matériel n'étant plus conforme, renforçant par la même occasion le réseau de distribution de l'ensemble de la commune.

Pour l'alimentation de la future cabine, le bureau d'études de l'*A.I.E.G.* a opté pour une alimentation par 4 câbles 3x1xEAXecwb 400² connectés en parallèle en protection différentielle. Le choix de ce type de configuration se justifie par la nécessité d'assurer une alimentation stable tout en palliant aux éventuelles augmentations de charges dues au développement économique que connaît la Ville d'Andenne.

De ce fait, la puissance disponible au niveau de la station de dispersion « *A.I.E.G.* » sera supérieure à la puissance actuellement délivrable par le réseau de transport à travers la sous-station Bois d'Orjou. Mais contrairement à cette dernière, la station de dispersion de l'*A.I.E.G.* aura l'avantage d'être située à proximité des centres de consommation.

SD AIEG





ZE-MO scl – Mobilité douce en Wallonie
Zéro **E**mission – **M**obilité **O**ptimale

Depuis le 15 décembre 2011, l'*A.I.E.G.* participe au développement d'une société coopérative à responsabilité limitée ayant pour objet :

« l'acquisition, la fabrication, le développement et la mise à disposition, sous quelque forme que ce soit, de bornes de rechargement et de véhicules électriques ainsi que tous services connexes, nécessaires ou utiles au fonctionnement ou à l'exploitation des dites bornes et véhicules ».

ZE-MO : partenariat public/privé

A.I.E.G.
wallon

Intercommunale gestionnaire de distribution d'électricité

Steel	Comptage électrique
Wimesh	Télécommunications
IRC	Loisirs
Ronveaux	Travaux publics – électricité
Pierre BIEMAR	bureau d'Etudes BIEMAR & BIEMAR

Ses engagements

ZE-MO veut être l'opérateur de référence en Wallonie, à Bruxelles et au Luxembourg grâce à ses structures locales.

ZE-MO propose des produits de très grandes qualités faisant suite à une sélection rigoureuse sur les plans technologique, fonctionnel et esthétique. Les bornes *ZE-MO* comprennent une intelligence de recharge qui vous garantit rapidité et sécurité.

ZE-MO propose des cartes d'abonnement compatibles avec d'autres opérateurs dont BlueCorner en Flandre. Abonnement valable dans toute la Belgique et dans 7 autres pays européens.

ZE-MO travaille aussi à la compatibilité avec TEC-IT-EASY et MOBIB. Compatible avec les nouvelles cartes de paiement de transports en commun.

ZE-MO, c'est surtout un partenariat « public-privé » qui fédère et soutient toutes les initiatives privées et publiques afin de doter rapidement nos régions d'un réseau crédible.

ZE-MO, c'est un conseil avisé de professionnels, un accompagnement complet allant de la pose à la maintenance nécessaire à votre tranquillité.



Stratégie de mobilité

La stratégie de mobilité implique une analyse approfondie de l'utilisateur et de ses habitudes.

Autoroutes et nationales à forte fréquentation :

- Bornes de rechargement DC dans des stations de rechargement, des restaurants autoroutiers,.....

Villes et Communes:

- Bornes de rechargement DC et/ou AC en fonction de la localisation. Les endroits cibles seront, les parkings, centres d'activités économiques,...



Lieux de passage:

- Bornes de rechargement DC et/ou AC en fonction du but de l'utilisateur.

Les endroits cibles seront, les shoppings, les groupes commerciaux, les sites touristiques, entreprises,....

Domicile et entreprise:

- Borne de rechargement AC pour un rechargement plus lent.

Les endroits cibles sont: le domicile de l'utilisateur, son lieu de travail,...

Les produits/les solutions :



Comment recharger sur le réseau ZE-MO :



Par abonnement :

Vous recevez une carte de recharge « ZE-MO » permettant de vous identifier sur le réseau ZE-MO.

Tous les abonnements sont interopérables avec les réseaux suivants:

Belgique :

Wallonie/Bruxelles (ZE-MO)

Flandre/Bruxelles (Blue corner)

Europe :

NL (E-Laad) – D (Ladenetz) – L (Estonteco) – A (Vlotte) – P – IRL

Par SMS :

Toutes les bornes sont munies d'un écran « LED » permettant le paiement par envoi d'un sms au début et à la fin de cession. Le coût de rechargement est automatiquement déduit auprès de son opérateur.

Rapport d'activité de l'Intercommunale



Décembre 2013

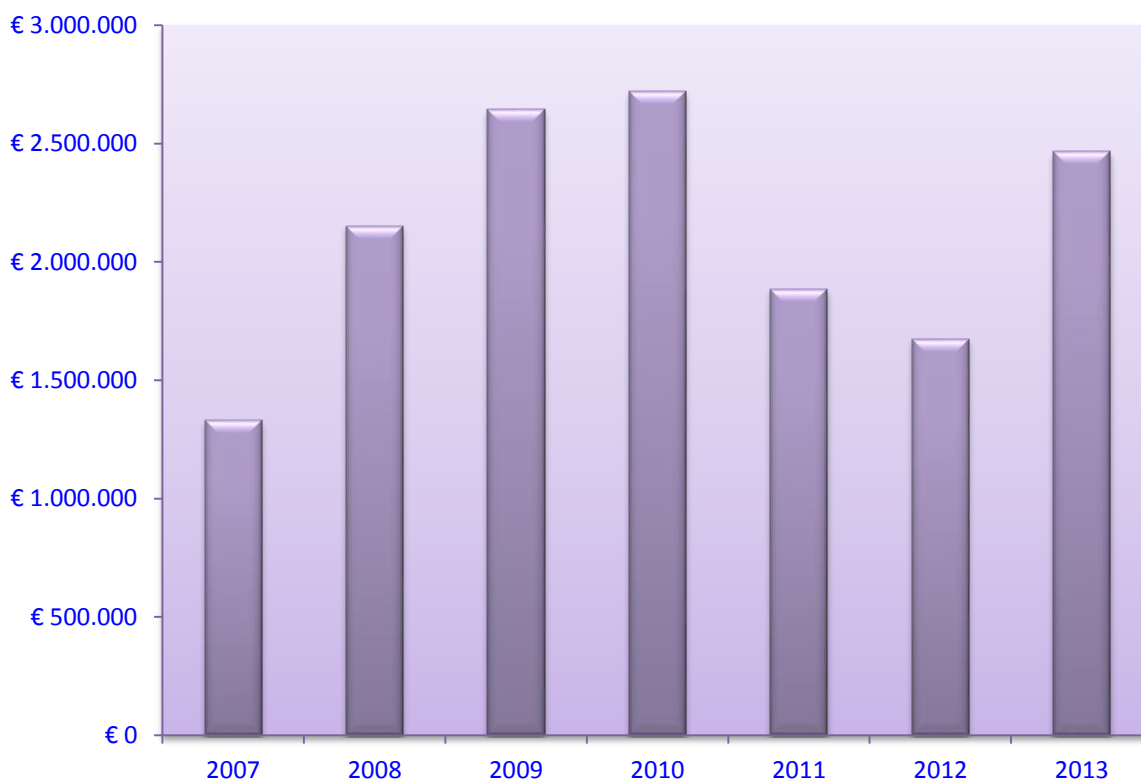
Vous trouverez, ci-après, le rapport d'activité, les comptes annuels, le rapport de gestion et celui du Commissaire Réviseur.

Nous vous soumettons également la proposition de répartition du trop-perçu du 58^{ème} exercice de notre Intercommunale.

INVESTISSEMENTS

Au cours des sept dernières années, l'*A.I.E.G.* a investi pour l'extension et l'amélioration de son réseau :

En 2007 :	1.328.414 €
En 2008 :	2.152.694 €
En 2009 :	2.645.921 €
En 2010 :	2.723.070 €
En 2011 :	1.883.118 €
En 2012 :	1.674.812 €
En 2013 :	2.466.178 €



Au 31 décembre 2013, ceux-ci se répartissent comme suit :

Souterrain "haute tension"	248 km
Aérien "haute tension"	154 km
Souterrain "basse tension"	69 km
Aérien "basse tension"	545 km
Total longueur réseaux	1.016 km

CABINES, POSTES AÉRIENS, ARMOIRES TROTTOIRS ET TRANSFORMATEURS

Au 31 décembre 2013, ceux-ci se présentent comme suit :

Armoires trottoirs	312
Cabines	200
Postes aériens	219
Transformateurs	425
Cabines privées	114

NOMBRE DE CLIENTS PROTÉGÉS, COMPTEURS À BUDGET ET FOURNISSEUR X

Au 31 décembre 2013, ceux-ci se présentent comme suit :

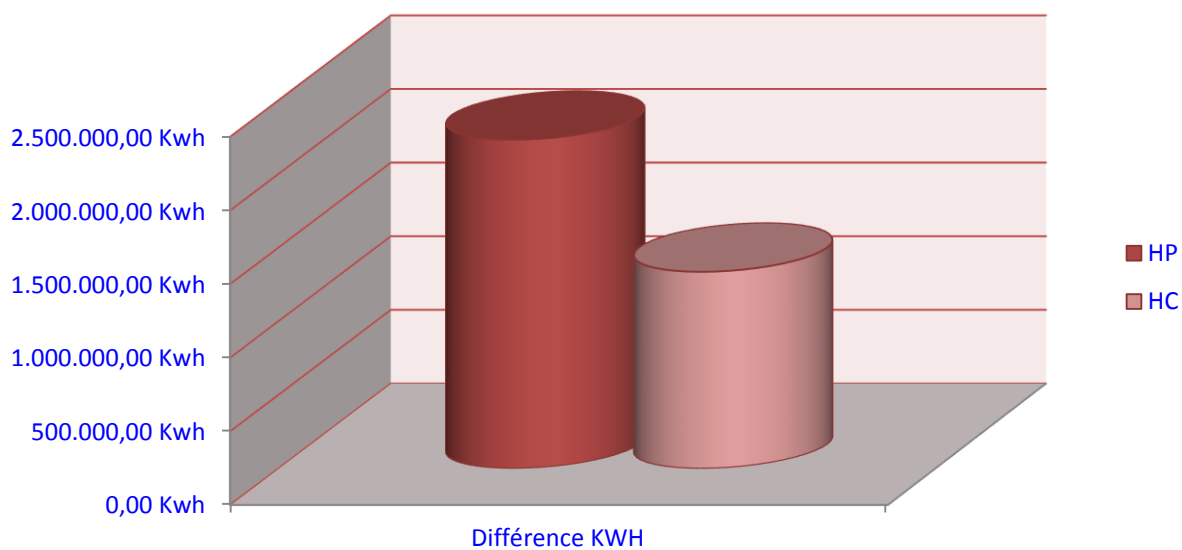
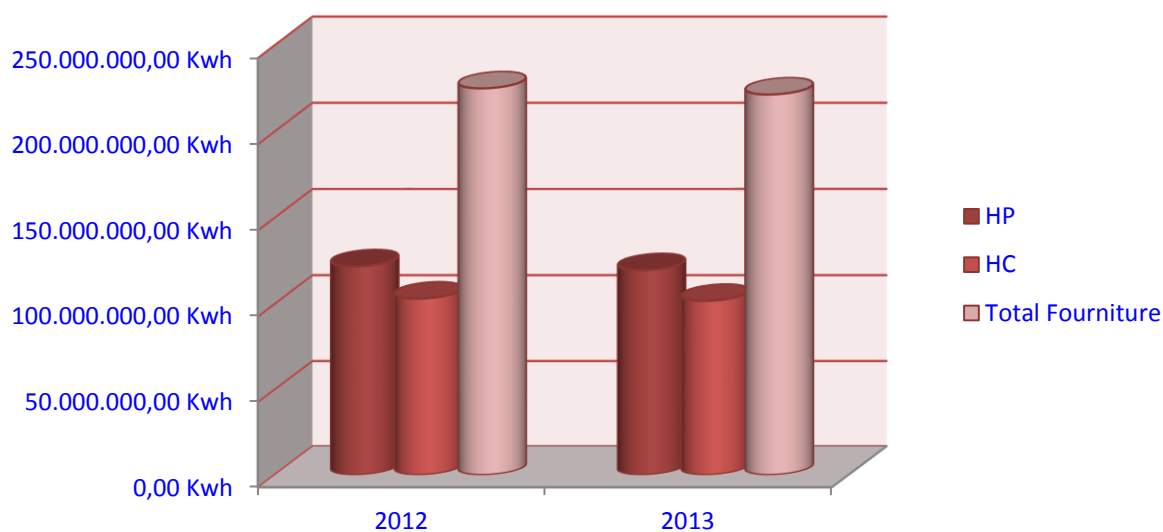
Clients protégés - Fournisseur social <i>A.I.E.G.</i>	336
Clients non protégés - Fournisseur X <i>A.I.E.G.</i>	30
Compteurs à budget - Fournisseur social <i>A.I.E.G.</i>	71
Compteurs à budget - Autres fournisseurs	426

RÉCAPITULATIF DES KWh AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>DIFF %</u>
Consommation BT			
HP SIMPLE TARIF	29.959.277,72 Kwh	29.742.446,40 Kwh	-0,73%
HP	35.329.368,00 Kwh	34.903.025,43 Kwh	-1,22%
HC	42.298.047,83 Kwh	42.840.338,28 Kwh	1,27%
EXCLUSIF NUIT	6.678.160,89 Kwh	7.023.416,58 Kwh	4,92%
EP HP	619.289,45 Kwh	675.833,38 Kwh	8,37%
EP HC	2.667.161,62 Kwh	2.815.029,45 Kwh	5,25%
TOTAL BT	117.551.305,51 Kwh	118.000.089,52 Kwh	0,38%
Consommation Direct BT AMR			
HP	2.569.616,77 Kwh	2.647.069,96 Kwh	2,93%
HC	1.640.267,02 Kwh	1.661.330,64 Kwh	1,27%
TOTAL DIRECT BT	4.209.883,79 Kwh	4.308.400,60 Kwh	2,29%
Consommation 26 kV			
HP	53.449.953,86 Kwh	51.726.248,80 Kwh	-3,33%
HC	49.945.225,68 Kwh	47.553.186,04 Kwh	-5,03%
TOTAL 26 KV	103.395.179,54 Kwh	99.279.434,84 Kwh	-4,15%
HP	121.927.505,80 Kwh	119.694.623,97 Kwh	-1,87%
HC	103.228.863,04 Kwh	101.893.300,99 Kwh	-1,31%
TOTAL FOURNITURE	225.156.368,84 Kwh	221.587.924,96 Kwh	-1,61%

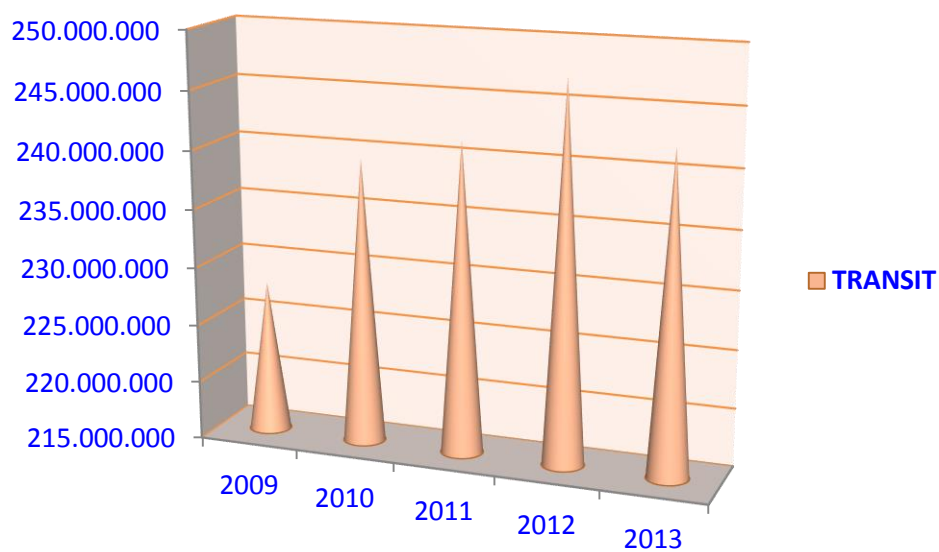
DIFFÉRENCE DES KWH AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>Différence KWH</u>
HP	121.927.505,80 Kwh	119.694.623,97 Kwh	2.232.881,83 Kwh
HC	103.228.863,04 Kwh	101.893.300,99 Kwh	1.335.562,05 Kwh
TOTAL FOURNITURE	225.156.368,84 Kwh	221.587.924,96 Kwh	3.568.443,88 Kwh



ENERGIE TRANSITÉE

En 2013, l'énergie transitée sur l'ensemble du réseau A.I.E.G. a été de 242.338.238 kWh.

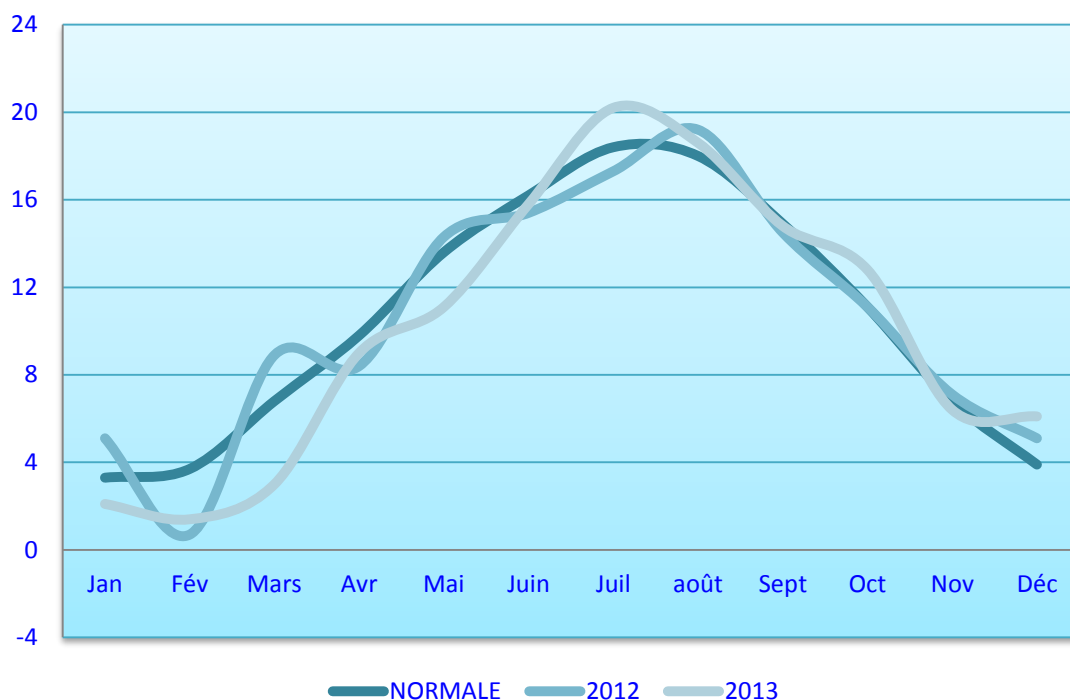


ANNEE	TRANSIT	ECART EN % (Y/Y-1)
2009	228.032.376	
2010	239.472.889	5,02%
2011	241.618.824	0,90%
2012	247.272.990	2,34%
2013	242.338.238	-2,00%

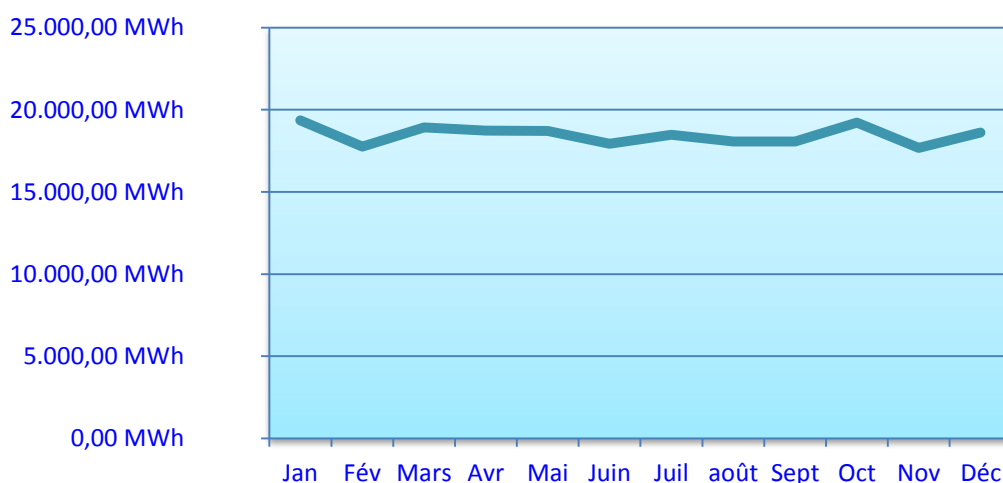
EVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE

Il est intéressant de présenter l'évolution de la température de cette année 2013 en comparaison avec l'année 2012 ainsi que la moyenne normale. En effet, de cet élément, nous constatons que l'évolution de la consommation d'énergie électrique est de moins en moins sensible à l'évolution de la température et des saisons.

Les données nous ont été fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.



Evolution mensuelle de la distribution d'électricité sur le réseau A.I.E.G. – année 2013



Comptes annuels de l'Intercommunale



Mai 2014

Bilan

Actif

page 58

<i>Passif</i>	<i>page 59</i>
<i>Compte de résultats</i>	<i>page 60</i>
<i>Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</i>	<i>page 61</i>
<i>Terrains et constructions</i>	<i>page 62</i>
<i>Installations, machines, outillage</i>	<i>page 62</i>
<i>Mobilier, matériel roulant</i>	<i>page 63</i>
<i>Location-financement et droits similaires</i>	<i>page 63</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>page 64</i>
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>page 64</i>
<i>Etat des immobilisations financières</i>	<i>page 65</i>
<i>Informations relatives aux participations</i>	<i>page 66</i>
<i>Placements de trésorerie, autres placements</i>	<i>page 67</i>
<i>Etat du capital et structure de l'actionnariat</i>	<i>page 67</i>
<i>Provisions pour autres risques et charges</i>	<i>page 68</i>
<i>Résultats d'exploitation</i>	<i>page 69-70</i>
<i>Bilan social</i>	<i>page 71</i>

Bilan au 31 décembre 2013

	Case	2013	2012
Actifs immobilisés	20/28	42.887.772	38.905.608
Frais d'établissement (annexe I)	20		
Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	474.972	
Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	39.975.030	36.612.205
Terrains et constructions	22	696.838	395.603
Installations, machines et outillage	23	28.633.822	28.170.939
Mobilier et matériel roulant	24	295.962	496.563
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26	7.223.536	7.314.189
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	3.124.872	234.911
Immobilisations financières (ann. IV et V).	28	2.437.770	2.293.403
Autres immobilisations financières	284/8	2.437.770	2.293.403
Actions et parts	284	2.411.773	2.267.906
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	25.997	25.497
Actifs circulants	29/58	14.272.111	14.652.420
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	1.285.649	1.250.284
Stocks	30/36	1.285.649	1.250.284
Approvisionnements	30/31	1.285.649	1.250.284
Créances à un an au plus	40/41	4.133.413	3.598.681
Créances commerciales	40	3.894.053	3.285.558
Autres créances	41	239.360	313.123
Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	3.638.000	5.723.000
Autres placements	51/53	3.638.000	5.723.000
Valeurs disponibles	54/58	4.167.636	3.201.183
Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	1.047.413	879.272
Total de l'actif	20/58	57.159.883	53.558.028

Passif

	Case	2013	2012
Capitaux propres	10/15	33.351.531	37.857.376
Capital (ann. VIII)	10	5.246.743	12.560.957
Capital souscrit	100	17.120.050	25.541.812
Capital non appelé (-)	101	-11.873.307	-12.980.855
Plus-values de réévaluation	12	7.840.858	7.963.744
Réserves	13	20.263.929	17.332.675
Réserve légale	130	2.983.386	2.874.031
Réserves indisponibles	131	13.093.717	10.311.819
Pour actions propres	1310	13.093.717	10.311.819
Réserves disponibles	133	4.186.825	4.146.825
Provisions et impôts différés	16	1.866.558	1.931.048
Provisions pour risques et charges	160/5	1.866.558	1.931.048
Grosses réparations et gros entretien	162	1.248.949	1.248.949
Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	617.609	682.099
Dettes	17/49	21.941.796	13.769.604
Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	10.408.490	3.020.128
Dettes financières	170/4	10.408.490	3.020.128
Dettes de location-financement et assimilées	172		
Etablissements de crédit	173	10.408.490	3.020.128
Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	8.925.637	8.948.492
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	179.356	175.800
Dettes commerciales	44	6.527.390	4.049.390
Fournisseurs	440/4	6.527.390	4.049.390
Acomptes reçus sur commandes	46	249.283	2.709.022
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	-96.130	120.024
Impôts	450/3	-215.674	62.622
Rémunérations et charges sociales	454/9	119.544	57.402
Autres dettes	47/48	2.065.738	1.894.256
Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	2.607.669	1.800.984
Total du passif	10/49	57.159.883	53.558.028

Compte de résultats

	Case	2013	2012
<i>Ventes et prestations</i>	70/74	12.558.533	11.869.235
Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	9.792.365	9.800.305
Production immobilisée	72	2.477.756	1.720.586
Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	288.412	348.344
<i>Coût des ventes et prestations</i>	60/64	10.490.646	9.568.928
Approvisionnements et marchandises	60	2.750.799	2.444.880
Achats	600/8	2.809.441	2.636.759
Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	-58.642	-191.879
Services et biens divers	61	3.258.414	3.096.236
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.593.058	2.228.583
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorp et corporelles	630	1.899.963	1.660.901
Réd valeur /stocks, commandes en cours d'exéc et créances	631/4	23.278	
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations)	635/7	-64.490	106.259
Autres charges d'exploitation (ann. XII,F)	640/8	29.624	32.069
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	70/64	2.067.887	2.300.307
<i>Produits financiers</i>	75	279.453	397.972
Produits des immobilisations financières	750	151.044	190.339
Produits des actifs circulants	751	128.409	207.633
<i>Charges financières</i>	65	281.788	155.763
Charges des dettes (ann. XIII,B et C)	650	276.833	151.441
Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	4.956	4.322
<i>Bénéfice courant avant impôts</i>	70/65	2.065.552	2.542.516
<i>Produits exceptionnels</i>	76	5.217.485	379.862
Reprises d' amort et de réd. de valeur /immob. incorp. et Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	760	250.175	178.102
Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	4.967.310	200.727
<i>Charges exceptionnelles</i>	66	2.433.346	380.549
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorp et corporelles	660	137.776	120.665
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	2.295.570	259.884
<i>Bénéfice de l'exercice avant impôts</i>	70/66	4.849.690	2.541.829
<i>Impôts sur le résultat</i>	67/77	30.296	40.144
Impôts (ann. XV)	670/3	30.296	40.144
<i>Bénéfice de l'exercice à affecter</i>	70/67	4.819.394	2.501.685
Dotations aux réserves indisponibles (***)	6921		
<i>Bénéfice à affecter</i>	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	4.819.394	2.501.685
<i>Prélèvements sur les capitaux propres sur les réserves</i>	791/2		
792			
<i>Affectations aux capitaux propres à la réserve légale</i>	691/2	2.808.368	271.756
à la réserve légale	6920		125.085
aux autres réserves	6921	2.699.013	146.671
<i>Bénéfice à distribuer</i>	694/6	2.011.026	2.229.929
Rémunération du capital	694	1.774.189	1.772.792
Autres allocataires	696	236.837	457.137

Etat des immobilisations corporelles, en euros

21 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	2013
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	0
<i>Mutations de l'exercice</i>	
<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	105.328
<i>Cessions et désaffectations</i>	
<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>	638.654
<i>Au terme de l'exercice</i>	743.981
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	
<i>Mutations de l'exercice</i>	
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	145.976
<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>	
<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>	123.033
<i>Au terme de l'exercice</i>	269.009
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	474.972

Etat des immobilisations corporelles, en euros (suite)

22 Terrains et constructions	2013	2012
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	951.545	907.840
Mutations de l'exercice	334.977	43.706
<i>Valeurs au terme de l'exercice</i>	1.286.522	951.546
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	555.943	525.834
Mutations de l'exercice		
<i>Amortissements actés de l'exercice</i>	33.742	30.109
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</i>	589.685	555.943
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	696.838	395.603
23 Installations, machines, outillage		
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	45.728.042	44.670.207
Mutations de l'exercice		
<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	1.928.014	1.380.082
<i>Cessions et désaffectations</i>	426.716	322.247
<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>	0	
<i>Au terme de l'exercice</i>	47.229.340	45.728.042
Plus-values au terme de l'exercice précédent	6.006.402	6.006.402
Mutations de l'exercice	-50.213	
<i>Au terme de l'exercice</i>	5.956.189	6.006.402
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	23.563.505	22.448.192
Mutations de l'exercice		
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	1.653.647	1.449.757
<i>Repris</i>	188.517	
<i>Acquis de tiers</i>		
<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>	476.929	334.444
<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	24.551.707	23.563.505
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	28.633.822	28.170.939

Etat des immobilisations corporelles, en euros (suite)

24 Mobilier, matériel roulant	2013	2012
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	2.130.766	1.612.618
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	456.212	561.409
<i>Cessions et désaffectations</i>	17.907	43.261
<i>Transfert d'une rubrique à une autre</i>	-734.393	
<i>Au terme de l'exercice</i>	1.834.678	2.130.766
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	1.634.203	1.500.030
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	107.111	173.387
<i>Repris</i>	61.658	
<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>	17.907	39.214
<i>Transfert d'une rubrique à une autre</i>	-123.033	
<i>Au terme de l'exercice</i>	1.538.716	1.634.203
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	295.962	496.563
25 Location-financement et droits similaires		
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	0	0
<i>Au terme de l'exercice</i>	0	0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	0	0
<i>Au terme de l'exercice</i>	0	0
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0	0

Etat des immobilisations corporelles, en euros (suite)

26 Autres immobilisations corporelles	2013	2012
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	7.314.189	7.486.996
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Cessions et désaffectations</i>	90.653	172.807
<i>Au terme de l'exercice</i>	7.223.536	7.314.189
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent		
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	7.223.536	7.314.189
27 Immobilisations en cours et acomptes versés		
Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent	254.896	254.896
<i>Mutations de l'exercice</i>	2.987.224	
<i>Au terme de l'exercice</i>	3.242.120	254.896
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	19.984	12.337
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	97.264	7.648
<i>Au terme de l'exercice</i>	117.248	19.984
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	3.124.872	234.912

Etat des immobilisations financières

	Codes	2013	2012
Autres entreprises-participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	2.431.409	XXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	122.850	340000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	2.554.258	2431408
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	71.053	XXXXXXX
Mutations de l'exercice		23.641	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	94.696	71053
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXX	XXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	22.310	22310
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXX	XXXXXXX
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543	2.625	30000
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	214.870	212245
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	284	2.411.773	2267906
Autres entreprises-créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	25.497	XXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	500	25000
Remboursements	8593		97
Autres (+)/(-)	8633		-4515
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8	25.997	25497

Informations relatives aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

<i>Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise</i>	<i>Droits sociaux détenus directement</i>		<i>Comptes annuels arrêtés au</i>
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	
Inter-régies			
BE 0207.622.758 Société coopérative à responsabilité limitée Rue Royale 55/10 1000 Bruxelles BELGIQUE			31/12/2012
Parts de capital	126	0,9	
BEP Expansion Economique			
BE 0201.400.209 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE			31/12/2012
Parts de capital	28	0,1	
TECTEO			
BE 0204.245.277 Société coopérative à responsabilité limitée Rue Louvrex 95 4000 Liège BELGIQUE			31/12/2012
Parts de capital	5.240	0,1	
ECETIA Finances S.A			
BE 0203.978.726 Société coopérative à responsabilité limitée Rue Sainte-Marie 5/5 4000 Liège BELGIQUE			31/12/2012
Parts de capital	1	0,01	
PUBLI-T			
BE 0475.048.986 Société coopérative à responsabilité limitée Galerie Ravenstein 4 1000 Bruxelles BELGIQUE			31/08/2013
Parts de capital	1.273	0,11	
SOCOFE			
BE 0472.085.439 Société anonyme Rue Maurice Destenay, 13 4000 Liège BELGIQUE			31/12/2012
Parts de capital	6.000	1,3	
ZE-MO			
Société coopérative à responsabilité limitée BE 0844.379.951 Rue de Fond Cattelain, 2 Bte 1.2 B - 1435 MONT SAINT GUIBERT BELGIQUE			31/12/2013
Parts de capital	887	56,52	

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	Codes	2013	2012
Placements de trésorerie-Autres placements			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	3.638.000	8.251.733
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	1.500.000	1.600.000
de plus d'un an	8688	2.138.000	6.651.733
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
Comptes de régularisation			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter		173.323	20331
Produits acquis		148.554	134321
Report Bonus/Malus décisions CREG		552.324	552324
Régularisations diverses		-10.590	172296
Etat du capital de l'actionariat			
Etat du capital			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	25.714.619	25.714.619
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	17.120.050	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Diminution du capital égal à l'amortissement de l'apport en usage des réseaux d'Andenne et Seille par TECTEO		-90.653	-172.807
Diminution du capital égal à l'annulation de l'apport en usage		-8.331.085	
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Capital "A" suivant statuts		700	725
Capital "B1" suivant statuts		16.857.350	16.857.350
Capital "B5" suivant statuts		262.000	262.000
Capital "D" suivant statuts		0	8.594.544
Actions nominatives	8702	XXXXXXXX	
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXX	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	101	11.873.307	12.980.855
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			
Communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rumes et Viroinval		11.873.307	12.980.855

Provisions pour autres risques et charges

	Codes	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important		
Provisions pour grosses réparations et entretiens		1.248.949
Provisions pour litiges en cours		477.163
Provisions pour dommages causés aux tiers		13.959
Provisions pour autres risques et charges		146.487
Etat des dettes et comptes de régularisation du passif		
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle		
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>		
Dettes financières	8801	179.356
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	179.356
<i>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</i>		
Dettes financières	8803	10.408.490
Etablissements de crédit	8843	10.408.490
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	10.408.490
Dettes garanties		
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</i>		
Dettes financières	8922	10.408.490
Etablissements de crédit	8962	10.408.490
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	10.408.490
Dettes fiscales, salariales et sociales		
<i>Impôts</i>		
Dettes fiscales estimées	450	-215.674
<i>Rémunérations et charges sociales</i>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	119.544
Comptes de régularisation		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Charges à imputer		317.761
Produits à reporter y compris interventions tiers		2.289.908

Résultats d'exploitation

Charges d'exploitation

Codes 2013 2012

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou

Nombre total à la date de clôture	9086	35,00	35
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9087	34,30	31
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	55.567,00	50.528

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.855.021,43	1.668.791
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	653.708,15	499.166
Primes patronales pour assurances extralégales	622	16.244,58	15.009
Autres frais de personnel	623	68.084,14	45.617

Réductions de valeur

Réductions sur stocks et commandes en cours actées	9110		
----------------------------------------------------	------	--	--

Provisions pour risques et charges

Constitutions	6115	30.000,00	202.630
Utilisations et reprises	9116	94.489,98	96.371

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	29.623,75	32.069

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

Résultats d'exploitation (suite)

<i>Résultats financiers</i>	Codes	2013	2012
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
Produits des immobilisations financières		151.018	190.339
Produits des actifs circulants		128.409	207.633
Autres charges financières			
Ventilation des autres charges financières			
Charges financières sur emprunts		276.833	151.441
Frais de banque		4.956	4.322
Résultats exceptionnels			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur boni/mali CREG			461
Produits exceptionnels sur amortissements interventions tiers		188.517	177.641
Plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles			1.033
Produits divers imputables aux années antérieures		505.097	120.190
Autres produits exceptionnels		2.632.312	67.577
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur extournes interventions tiers		137.776	120.665
Moins-values sur réalisations d'immobilisations corporelles			36.802
Charges diverses imputables aux années antérieures		2.295.570	259.884
Impôts et taxes			
Impôts sur le résultat			
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	30.296	40.144
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	3.252.052	2.592.366
Par l'entreprise	9146	4.468.062	3.768.161
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	555.500	511.026
Précompte mobilier	9148	30.296	40.144
Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)			
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	6.250	6.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)			
Autres missions d'attestation 95061	95061	1.500	1.500

Bilan social

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	2013		2012	
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre moyen de travailleurs	100	32,5	6,0	34,3	31 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	54.286	1.281	55.567 T	50.528 T
Frais de personnel	102	2.276.805	113.512	2.390.317 T	2.143.180 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXX	XXXXXXXX	41.601 T	37.126 T
A la date de clôture de l'exercice					
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel		
Nombre de travailleurs		105	34	6	35,8
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		110	34	6	35,8
Par sexe et niveau d'études					
Hommes		120	27	4	27,8
de niveau secondaire		1201	22	2	22,4
de niveau supérieur non universitaire		1202	3		3,0
de niveau universitaire		1203	2	2	2,4
Femmes		121	7	2	8,0
de niveau secondaire		1211	6	1	6,8
de niveau supérieur non universitaire		1212	1	1	1,2
Par catégorie professionnelle					
Employés		134	18	4	19,4
Ouvriers		132	16	2	16,4
Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice					
Entrées					
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			19		19,0
		205			
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		210	6		6,0
Contrat à durée déterminée		211	13		13,0
Sorties					
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			14		14,0
		305			
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée déterminée		310	2		2,0
Contrat à durée indéterminée		311	12		12,0
Par motif de fin de contrat					
Pension		340			
Autre motif		343	14		14,0
Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice					
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes	
Nombre de travailleurs concernés	5801	-	5811	-	
Nombre d'heures de formation suivies	5802	-	5812	-	
Coût net pour l'entreprise	5083	-	5813	-	
dont coût brut directement lié aux formations	#####	-	58131	-	

Rapport de gestion du Conseil d'Administration



Maï 2014

Conformément aux codes des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2013 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

1. Le capital

Les mouvements du capital «D» en 2013 de l'Intercommunale TECTEO représentent l'amortissement des apports en usage des réseaux «haute et basse tension» de la Ville d'Andenne jusqu'au 10 juillet 2013.

Par ailleurs, compte tenu du jugement d'expropriation prononcé le 10 juillet 2013 par Monsieur le Juge de Paix d'Andenne à l'encontre de l'Intercommunale TECTEO, les parts détenues par cet associé au capital de l'*A.I.E.G.*, en représentation des apports expropriés, ont fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale, en date du 13 décembre 2013, prononçant l'exclusion de cet associé et l'annulation des parts correspondantes.

Il a été fait mention de cette annulation par l'organe de gestion au registre des parts de la société.

2. Les provisions

Les comptes «provisions autres risques et charges» et pour «gros entretiens et réparations» ont été utilisés.

3. Les immobilisations corporelles

En 2013, l'*A.I.E.G.* a investi une somme de 2.477.756,26 € pour l'amélioration et la modernisation de ses réseaux ; ce montant est en parfaite concordance avec le plan d'investissements.

Pour l'année 2013, les travaux importants étaient repris dans le plan stratégique approuvé par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2012.

Outre des améliorations du réseau moyenne tension prévu au plan d'adaptation et transmis à la CWaPE dès septembre 2010, il avait été approuvé le placement de compteurs intelligents au niveau des utilisateurs professionnels et des producteurs décentralisés, ce déploiement de compteurs intelligents est en cours de réalisation.

4. Les immobilisations financières

Les parts souscrites auprès de la société PUBLI-T pour un montant de 492.140,21 €, les parts souscrites pour un montant de 1.487.361,14 € en SOCOFE et les parts souscrites dans la société ZE-MO pour un montant de 383.500 € ont eu un rendement de 151.017,73 € cette année.

5. Les Produits

Le chiffre d'affaires s'établit à 9.792.365,09 € ; celui-ci se compose des produits du timbre G.R.D. comprenant entre autres, la redevance permission de voirie.

La production immobilisée s'élève à 2.477.756,26 €.

Le montant total des ventes et prestations est fixé à 12.588.533,24 €.

Les Produits financiers, s'élèvent à 279.426,40 € dont 127.592,01 € résultent des placements bancaires et 151.017,73 € des immobilisations financières.

6. Les charges

Le poste «coût des ventes et prestations» s'élève à 10.488.970,15 €.

7. Le résultat et son affectation

Pour l'exercice 2013, le bénéfice à affecter s'élève à 2.187.106,82 € alors que suivant le plan stratégique 2013-2015, il avait été estimé à 2.367.631 €.

De ce montant, il y a lieu de déduire, suivant les statuts, le prélèvement de 5 % en faveur de la réserve légale soit 109.355,34 €, la rémunération du capital libéré par les associés soit 559.705,87 €, la rétribution à la Ville de Namur pour la mise à disposition du réseau à l'Intercommunale IDEG soit 130.326,17 €, la réserve pour investissements 2013 soit 40.000 €.

Compte tenu de ce qui précède, le montant à répartir aux associés suivant le chiffre d'affaires s'élève à 1.320.994,30 €.

Le Conseil d'Administration avait décidé de lisser la diminution des dividendes à raison de 15 % par an en effectuant un prélèvement sur les réserves disponibles. Pour cet exercice 2013, il n'y a pas lieu d'effectuer ce prélèvement.

Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 17 juin 2014.

8. OSP

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 relatif à l'obligation de service public imposée aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution en termes de gestion des dossiers photovoltaïques (guichet unique).

9. Tarifs

Pour rappel, ce sont les tarifs approuvés pour la période régulatoire 2009-2012, prolongés par décision du Gouvernement et qui ont été appliqués durant l'exercice 2013.

D'autre part, la décision de la CREG quant au boni/mali des exercices 2010, 2011 et 2012 ne sont pas clôturés. Il faut toutefois préciser que l'affectation des soldes sur coûts non gérables sera fixée par le Conseil des Ministres suivant l'article 12 octies §10 de la loi électricité.

10. Amortissements - Interventions Tiers - Investissements

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 24 mars 2011, les amortissements cumulés des interventions tiers seront portés en réserve indisponible, ce qui représente pour l'année 2013 un montant de 26.725,14 €.

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 1 août 2013, un montant de 1.500.000 € sera affecté en tant que complément à l'emprunt nécessaire à la construction du nouveau centre administratif et technique, et un montant de 1.132.287,37 € nécessaire au rachat du réseau moyenne tension d'Andenne sera provisionné. S'agissant de la contrepartie d'actifs immobilisés, ce montant sera transféré en réserve indisponible.

11. Personnel

L'Intercommunale compte 38 ,8 équivalent temps plein dont 7 agents statutaires.

En 2013, consécutivement au départ de 2 agents administratifs, l'*A.I.E.G.* a procédé à l'engagement de 2 agents administratifs. L'engagement de 3 techniciens et d'un agent administratif est lié à la reprise en gestion réseau moyenne tension d'Andenne.

12. Divers

Au cours de l'exercice, une mission de contrôle relative à l'acompte sur dividende a été réalisée.

13. Litiges

En date du 5 novembre 2012, l'*A.I.E.G.* a reçu un courrier recommandé émanant de TECTEO.

Dans ce courrier, TECTEO annonce mettre fin à la collaboration technique et dénonce la convention d'apport en usage et la convention de gestion signées par les deux parties dès le 25 mai 2004.

Le Conseil d'Administration de l'*A.I.E.G.* a désigné le cabinet d'avocats CMS DeBacker pour la représenter dans ce dossier.

Par jugement du 5 février 2013, le Tribunal de Première instance a débouté l'*A.I.E.G.* de sa demande pour défaut d'urgence. Appel a été interjeté de cette ordonnance devant la Cour d'appel de Liège.

Aux termes d'un arrêt du 12 juin 2013, la Cour d'appel de Liège a réformé l'ordonnance prononcée en Première instance et a condamné, en référé, la scriil TECTEO de poursuivre l'exécution des conventions susvisées, jusqu'au moment où le jugement sur le fond serait prononcé quant à la régularité de la résiliation unilatérale de TECTEO.

Cette instance au fond a été mise en état et est fixée pour plaidoiries à l'audience du 9 octobre 2014 de la 5ème chambre du Tribunal de Première instance de Namur.

Compte tenu du jugement d'expropriation entre-temps prononcé, l'objet de la demande de l'*A.I.E.G.* a été modifié et porte désormais sur une demande indemnitaire : l'*A.I.E.G.* postule que TECTEO soit condamné au paiement de la somme de 295.000 € pour la mise en place d'une clearing house et d'un logiciel de facturation autonomes ainsi qu'un euro à titre provisionnel pour couvrir la différence entre le montant de la valeur régulée du réseau et le montant qui sera fixé judiciairement dans le cadre de l'expropriation.

Répartition du trop perçu



Mai 2014

Résultats de l'exercice

PRÉLÈVEMENTS ET AFFECTATIONS

Le solde bénéficiaire au 31 décembre 2013 s'élève à	2.187.106,82
En application de l'Article 51 des statuts	
paragraphe 1 Dotation à la réserve légale : 5%	-109.355,34
paragraphe 3 Réserve d'investissement	-40.000
paragraphe 4 - Rémunération du capital libéré par les associés-parts «B1» : 6,25 %	-322.868,62
Apport en usage TECTEO (ALE) - Rémunération du capital libéré par TECTEO-part «D» : 6,25%	-236.837,25
- NAMUR : rétribution de la mise à disposition réseau	-130.326,17
Transfert des désaffectations des interventions tiers vers la réserve indisponible	-26.725,14
Résultat avant (prélèvement éventuel sur réserves et) distribution trop perçu	1.320.994,30

ATTRIBUTION DU TROP PERÇU

Communes	Chiffre d'Affaires	Trop perçu
ANDENNE	4.500.494,29	793.521,28
OHEY	625.024,63	110.170,92
RUMES	737.954,53	130.117,94
VIROINVAL	778.627,30	137.383,41
GESVES	849.687,37	149.800,75
Totaux	7.491.788,12	1.320.994,30

La rétribution de 6,25% du capital libéré par les associés est attribuée, en priorité, sur le résultat d'exploitation.

RÉMUNÉRATION CAPITAL LIBÉRÉ

Au 31 décembre 2013, la situation du capital libéré de chaque commune associée se présente comme suit :

Communes	Capital "B1"	Taux	Rétribution
ANDENNE	1.390.237,76	6,25%	86.889,86
NAMUR	1.937.438,25	6,25%	121.089,89
OHEY	205.564,50	6,25%	12.847,78
RUMES	868.531,90	6,25%	54.283,24
VIROINVAL	764.125,59	6,25%	47.757,85
Totaux	5.165.898,00		322.868,62

Capital "D"

TECTEO (ALE) X192j /366j	7.223.536,07	6,25%	236.837,25
Parts "B" & "D"	12.389.434,07		559.705,87

DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Communes	Mise à disposition réseau	Trop perçu 2013	6.25% du capital B1 libéré	Totaux
ANDENNE		793.521,28	86.889,86	880.411,14
NAMUR	130.326,17		121.089,89	251.416,06
OHEY		110.170,92	12.847,78	123.018,70
RUMES		130.117,94	54.283,24	184.401,18
VIROINVAL		137.383,41	47.757,85	185.141,26
GESVES		149.800,75		149.800,75
Totaux	130.326,17	1.320.994,30	322.868,62	1.774.189,09

Il est à noter que, dans le cadre du plan communal pour l'emploi, l'Intercommunale a déjà versé aux communes en 2013, un montant total de **69.534,12 €**.

Ce montant est réparti comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Montants</i>
<i>NAMUR</i>	32.721,96
<i>ANDENNE</i>	20.451,20
<i>RUMES</i>	12.270,72
<i>OHEY</i>	4.090,24
<i>Totaux</i>	69.534,12

Rapport du Commissaire Réviseur



Mai 2014

Mesdames et Messieurs les Coopérateurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le **31 décembre 2013**, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, **dont le total du bilan s'élève à 57.159.883,44 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.819.394,19 €.**

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle internes. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Informations et Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

S.c.P.R.L. BRANKAER Ph. & Partners

Commissaire

Représentée par

Ph. BRANKAER

Liste des adjudicataires



La cabine de dispersion A.I.E.G.

Modes de passation

Procédure négociée avec publicité

- CRC SA
- ELECTRO ENGINEERING Jansen SPRL
- FANTIN SPRL
- LEGROS SA
- VANO-ELECTRO SA

Procédure négociée sans publicité

- AGECE SPRL
- AREA TD
- BATITEC SA
- CABLERIE D'EUPEN SA
- CEBEO NV/SA
- DRUGMAND & MEERT NV
- EE JANSSENS SPRL
- EUROMOLD NV
- GARAGE HENNAUX SA
- GUILLAUME ETS
- INFRATECH SA
- JACOBS SA
- LANDIS & GYR SA
- MPI ENGINEERING SPRL
- NEXANS SA
- NUSSBAUMER
- PAUWELS TRAFI BELGIUM NV
- PHILIPS BELGIUM SA
- PIERRET JORIS SPRL
- PIRLOT & FILS SPRL
- RONVEAUX SA
- SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- STEEL SA
- VOLTACOM

Appel d'offre général

- INFRATECH SA
- SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- TEGEC

Adjudication publique

- INFRATECH SA
- PHILIPS BELGIUM SA
- RONVEAUX SA
- SCHREDER/COMELEC
- TEGEC